

Statistique Canada
Division de la statistique de l'agriculture
Section du bétail et des produits d'origine animale

Document de méthodologie

Procédures de collecte des données et
d'estimation
de la Sous-section des produits d'origine animale

Numéro 2

par
Peter Beerstecher
Elizabeth Leckie

Publication autorisée par le
ministre des Approvisionnements et Services
Canada

Reproduction ou citation autorisée sous réserve
d'indication de la source: Statistique Canada.

Ministre des Approvisionnements
et Services Canada 1982
Mars 1982
4-3103-512
Ottawa

English version of this publication
is available

PRÉFACE

Ce document appartient à une série de documents, sur la méthodologie conçus par la division des statistiques agricoles de Statistique Canada. Ce document insiste surtout sur les concepts et méthodologies utilisés pour arriver à des estimations sur la production des produits d'origine animale. Les produits d'origine animale incluent les produits laitiers, la volaille, les oeufs et les fourrures ainsi que les stocks d'aliments congelées dans les entrepôts frigorifiques.

Les auteurs désirent mentionner l'aide apportée par Ray Bollman, Tony Brunst, Murray Riach, Dorothy Baker et Magella Chénier au niveau du développement, de la préparation et de la vérification du document.

Tables des matières

	Page
Introduction	7
Objet du présent document	9
Statistiques laitières	11
Points saillants	11
Publications et banques de données	12
Renseignements généraux sur l'industrie laitière	13
Commission canadienne du lait	14
Comité de gestion des approvisionnements laitiers canadiens	14
Offices de commercialisation du lait	15
Champ et plan de l'enquête	16
Collecte des données	17
A. Ventes de lait et de crème hors ferme et recettes agricoles en espèces	17
B. Ventes commerciales de produits de lait de consommation par les laiteries	23
C. Production de produits et de sous-produits laitiers	25
D. Changements actuellement apportés à la collect de la statistique laitière	29
Exactitude des données	30
Utilisateurs	30
La volaille et les oeufs	34
Enquête mensuelle sur la volaille et les oeufs	34
Introduction	34
Méthodologie de l'enquête	35
Diffusion	41
Exactitude	41
Projets d'avenir	42
Bureau régional de Truro (Nouvelle-Écosse)	42
Production de viande de volaille et d'oeufs	43
Introduction	43
Production et valeur de la viande de poule	43
Disponibilité	44
Catégorie	44
Production et valeur de la viande de poulet de gril	46
Production et valeur de la viande de poulet de type lourd	47
Production et valeur de la viande de dindon	49
Prix et valeur de la production de dindons	50
Production et valeur des oeufs	52
La consommation apparente de viande de volaille par personne	54
Introduction	54
Estimations de la production	54
Stocks de début et de fin d'année	54
Importations et exportations	55
Disparition intérieure	57
Diffusion des données	57

Tables des matières - fin

	Page
La consommation apparente d'oeufs par personne	58
Introduction	58
Stocks de début et de fin d'année	58
Production d'oeufs	59
Importations et exportations d'oeufs	59
Oeufs utilisés pour l'incubation	60
Consommation apparente par personne	61
Diffusion des données	61
Stocks des aliments congelés	62
Stocks de viandes congelées	62
Stocks de beurre et de fromage	66
Stocks de produits et de sous-produits de lait concentré	74
Stocks de volailles et d'oeufs congelés	78
Stocks de fruits et de légumes	82
Production de fourrure	86
Recensement de la production de peaux d'animaux sauvages	86
Enquête sur les fermes d'animaux à fourrure	90
Appendice I - Rapport sur la volaille et les oeufs	97
Appendice II - Formule C.S. 153, Produits de viandes congelées	99
Appendice III - Formule C.S. 153A, Produits de viandes congelées	100
Appendice IV - Formule C.S. 151, Inventaire de beurre et fromage	102
Appendice V - Formule C.S. 150, Inventaire - Produits concentrés du lait et sous-produits	103
Appendice VI - Formule C.S. 152B, Inventaire - Produits d'oeufs en poudre comestible	104
Appendice VII - Formule C.S. 152, Stocks de produits avicoles congelés	105
Appendice VIII - Formule C.S. 155A, Stocks de fruits et de légumes	106
Appendice IX - Formule C.S. 155B, Stocks de légumes congelés destinés à la retransformation	107
Appendice X - Recensement de la production des fourrures provenant de la chasse	108
Appendice XI - Rapport des fermes fourrure-visons	109
Appendice XII - Rapport des fermes fourrure-renards	110

INTRODUCTION

La Sous-section des produits d'origine animale est chargée de la collecte et de la diffusion de renseignements statistiques sur les sujets suivants:

- produits laitiers
- volaille et oeufs
- stocks d'aliments congelés en entreposage frigorifique
- fourrures (animaux sauvages et d'élevage)

Les données concernant ces sujets sont réunies suivant diverses méthodes.

Les statistiques laitières proviennent de données administratives communiquées par les transformateurs de produits laitiers, et les organismes de réglementation comme la Commission canadienne du lait, et les offices provinciaux de commercialisation du lait.

Les statistiques relatives aux volailles et aux oeufs proviennent des producteurs d'oeufs et de l'Office canadien de commercialisation des oeufs. Les statistiques relatives à la viande de volaille sont fondées sur des données fournies par Agriculture Canada. Les méthodologies d'estimation de la disparition d'oeufs et de viande de volaille par habitant sont expliquées dans la présente publication.

Les données sur l'entreposage frigorifique sont collectées pour les viandes congelées, les produits laitiers, les oeufs et la viande de volaille

congelés, et les fruits et légumes congelés. Ces données sont collectées par le truchement d'enquêtes postales mensuelles auprès des établissements de transformation et des entrepôts frigorifiques.

Les données sur la production de fourrures proviennent de deux sources. La première est le recensement annuel de la production des peaux d'animaux sauvages; la deuxième est l'enquête annuelle sur les fermes à fourrure.

Les statistiques sur les produits d'origine animale visant les domaines susmentionnés sont très répandues. Les statistiques des produits laitiers et de la volaille sont utilisées par les ministères et organismes fédéraux et provinciaux à des fins de formulation de politiques. Elles sont également utilisées par les Offices nationaux de commercialisation pour fins de contingentement. Les statistiques sur l'entreposage frigorifique sont utilisées par l'industrie du conditionnement des aliments pour évaluer l'offre et la demande. Les statistiques sur la fourrure sont utilisées par les ministères fédéraux et provinciaux, et par les producteurs de fourrures. Les statistiques relatives aux produits d'origine animale sont également utilisées par les conditionneurs, les agriculteurs, les offices de commercialisation, les banques, l'industrie de l'alimentation, les experts-conseils, les chercheurs, les ambassades, et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Tous les renseignements réunis par la Sous-section des produits d'origine animale sont disponibles en français et en anglais. Les statistiques sont préparées en unités impériales, en unités métriques, ou les deux, selon la date ou le stade de conversion dans chaque industrie.

Les données sont publiées par le truchement du Bulletin quotidien de statistique Canada (n^{os} 11-001F et 11-001E au catalogue). Les statistiques sur les produits laitiers et la volaille sont disponibles dans CANSIM. Les publications imprimées paraissent quelques semaines plus tard.

OBJET

L'objet de la présente publication est de renseigner les utilisateurs sur les procédures de collecte, d'estimation et de diffusion des données utilisées par la Sous-section des produits d'origine animale. Les données administratives jouent un rôle important dans les systèmes statistiques de la Sous-section.

Le document examine les diverses méthodes utilisées pour réunir des données et préparer les estimations. Les systèmes statistiques employés par la Sous-section sont toujours sujets à changement. Les systèmes courants sont documentés dans la présente publication.

Ce rapport ne contient pas de renseignements sur la disparition des produits laitiers par habitant. Ces calculs sont la responsabilité de la Sous-section des cultures horticoles et sont expliqués dans le document de méthodologie de cette sous-section.

Les résultats de l'activité de la Sous-section des produits d'origine animale font l'objet des publications suivantes:

23-001 (mensuel) La revue laitière

23-003 (mensuel) Production et stocks des oeufs et de volaille

- 32-010 (mensuel) Stocks de fruits et de légumes
- 32-012 (mensuel) Stocks de viandes congelées
- 32-217 (mensuel) Stocks de produits alimentaires dans les
entrepôts frigorifiques et autres
- 23-202 (annuel) Production de volaille et oeufs
- 23-207 (annuel) Production de fourrure
- 23-208 (annuel) Rapport sur les fermes à fourrure

Les recettes monétaires agricoles pour 1980 au titre des produits d'origine animale et de la volaille ont été de:

Produits d'origine animale	\$2,061,300,000
Volaille	663,013,000
Oeufs	395,007,000
Peaux (des fermes à fourrure)	48,039,000
TOTAL	<u>\$3,167,359,000</u>

Cela représente 20% des recettes monétaires agricoles totales pour 1980.

Les facteurs de conversion métrique utilisés par la Sous-section des produits d'origine animale sont:

1 livre = 0.453592 kilogramme

1 tonne (tonne courte de 2,000 livres) = 0.0907185 tonne

(métrique).

MÉTHODOLOGIE DE LA COLLECTE DE LA STATISTIQUE LAITIÈRE

Points saillants

Publications et banques de données

Renseignements généraux sur l'industrie laitière

Commission canadienne du lait

Comité de gestion des approvisionnements laitiers canadiens

Offices de commercialisation du lait

Champ et plan de l'enquête

Collecte des données

- A. Ventes de lait et de crème hors ferme et recettes agricoles en espèces
- B. Ventes commerciales de produits de lait de consommation par les
laiteries
- C. Production de produits et de sous-produits laitiers
- D. Changements actuellement apportés à la collecte de la statistique
laitière

Exactitude des données

Utilisateurs

Publications et banques de données

La statistique produite par la Sous-section de l'industrie laitière paraît mensuellement dans La revue laitière (n° 23-001 au catalogue). Ce bulletin paraît environ sept semaines après la fin du mois de référence. Toutefois, à peu près deux semaines après la fin du mois de référence, nous publions sur CANSIM et dans le Quotidien de Statistique Canada des données sur les stocks de beurre, de fromage cheddar et de lait écrémé en poudre au premier du mois ainsi que sur la production de ces produits le mois précédent. En outre, on peut obtenir toute la statistique laitière sur CANSIM dès 13 h. le dernier jour ouvrable du mois suivant le mois précédent. Le Service d'information sur les marchés d'Agriculture Canada, qui publie deux fois par mois le Rapport sur le marché des produits laitiers, reprend les données de CANSIM et les intègre dans son rapport, qu'il envoie quelques jours plus tard à 2 200 correspondants dans tout le Canada.

La statistique sur les quantités de produits laitiers transformés se trouvant dans les entrepôts frigorifiques sera étudiée dans un rapport distinct sur l'entreposage frigorifique. Les données sur le lait utilisé en confiserie (par les chocolateries) et dans les conserveries (soupes-crèmes, etc.) sont recueillies chaque année dans le cadre des séries du recensement des industries produites par la Division des industries manufacturières et primaires de Statistique Canada. Les données paraissent dans les bulletins suivants:

Industrie laitière

N° 32-209 au catalogue, annuel

Fabricants de biscuits

N° 32-202, annuel

Boulangeries	Nº 32-203, annuel
Fabricants de confiserie	Nº 32-213, annuel
Fabrication d'aliments pour animaux	Nº 32-214, annuel

On ne prépare pas d'estimation sur le lait consommé à la maison du producteur, donné comme nourriture au bétail ou perdu ou gaspillé entre le réservoir de la ferme et le produit final.

Renseignements généraux sur l'industrie laitière

La production du lait au Canada se partage en deux marchés: le lait de consommation, destiné à être consommé nature, à l'état liquide, et le lait de transformation, destiné à la production industrielle de beurre laitier, de fromage, de crème glacée, de poudre de lait écrémé et d'autres produits ou sous-produits.

La classification du lait varie d'une province à l'autre, comme le montre le tableau de l'annexe 1. Le prix payé aux producteurs varie aussi d'une province à l'autre, selon la méthode d'établissement du prix de base pour chaque classe, le test d'homologation des matières grasses et la proportion des diverses classes de lait identifiées chez un groupement de producteurs. La classification et, par conséquent, le prix dépendent de l'emploi final, c'est-à-dire du produit qui sera fait à partir du lait (voir annexe 2).

C'est l'administration fédérale qui régit le secteur du lait de transformation et ce sont les administrations provinciales qui régissent le secteur du lait de consommation.

Commission canadienne du lait

La Commission canadienne du lait est l'organisme par lequel Agriculture Canada régit le secteur du lait de transformation. À cette fin, la Commission impose des contingents sur le volume de lait admis dans le système. Elle encourage la production contingentée au moyen de subventions. En même temps, elle impose des pénalités pour décourager la production au-delà des contingents. Ces amendes et d'autres contributions servent à financer la vente des surplus de produits laitiers transformés sur les marchés mondiaux, habituellement aux prix mondiaux, qui sont très souvent inférieurs au prix canadien.

Comité de gestion des approvisionnements laitiers canadiens

Le Comité de gestion des approvisionnements laitiers canadiens se réunit tous les deux mois afin de suivre l'évolution du secteur et de prévoir les besoins en lait de transformation. Ces prévisions deviennent des contingents de mise en marché. Le Comité se compose de représentants des offices provinciaux de commercialisation du lait et de la crème et des ministères provinciaux de l'agriculture, et il est présidé par la Commission canadienne du lait, qui fournit également le personnel de soutien et quelques agents de recherche.

Offices de commercialisation du lait

Les offices de commercialisation, établis dans chaque province il y a dix ans ou plus, ont pour responsabilité expresse d'assurer la mise en marché du lait produit par leurs membres en l'acheminant au conditionneur approprié, en imposant au conditionneur un prix fondé sur l'utilisation finale, en regroupant les recettes et en les versant aux membres producteurs, après déduction des frais de transport, de promotion et d'administration.

Le Comité de gestion des approvisionnements laitiers canadiens répartit les contingents totaux de mise en marché par province. Les offices provinciaux de commercialisation du lait se chargent ensuite d'ajuster leur contingent et de le répartir entre les producteurs, de façon à obtenir le volume requis de lait.

Après avoir déterminé les contingents de mise en marché, le Comité de gestion ajoute une marge de 5% de façon à en arriver à un contingent total qui sera partagé entre les provinces selon une formule précise. On ajoute cette marge de 5% à cause de la difficulté qu'éprouvent les producteurs à gérer leurs troupeaux pour respecter exactement les contingents, et aussi parce que le nombre de membres varie continuellement au fur et à mesure que des producteurs entrent en activité ou quittent le secteur. En outre, pour diverses raisons, des producteurs peuvent désirer changer volontairement la taille de leur exploitation agricole ou se spécialiser dans un autre produit.

Champ et plan de l'enquête

Tous les établissements laitiers en exploitations au Canada doivent remplir et renvoyer mensuellement des questionnaires sur les produits laitiers transformés. Il existe aussi deux questionnaires trimestriels (yogourt et fromage cottage) et un questionnaire annuel (beurre doux). Il s'agit d'une enquête de type recensement, en ce sens que nous essayons de tenir une liste exhaustive d'adresses et que toutes les entreprises figurant sur la liste sont dénombrées.

Certains pays font des enquêtes par échantillonnage, mais cette méthode ne conviendrait pas au Canada à cause de la grande différence de taille entre les laiteries et de la concentration accrue dans ce secteur, comme le montre le tableau qui suit.

Concentration accrue dans l'industrie laitière au Canada

	1951	1961	1971	1976
Nombre de fermes laitières ¹	-	242 435	129 770	91 261
Nombre de vaches laitières ²	3 846 300	3 756 700	2 815 600	2 368 000
Lait vendu en dehors des fermes (milliers de litres)	5 343 842	7 198 688	7 175 074	6 891 123
Nombres de fabriques de beurre et de fromage	1 641	958	424	255

¹ Fermes déclarants des vaches et génisses de 2 ans et plus, en lactation ou devant être traités.

² Toutes les femelles laitières de plus d'un an.

Dans le cas des estimations de la production de lait, c'est l'office de commercialisation du lait de chaque province qui déclare les volumes de lait qu'il a mis en marché et les prix qu'il en a reçus. On ne prépare pas d'estimation sur le lait consommé à la maison du producteur, donné comme nourriture au bétail ou perdu ou gaspillé entre le réservoir de la ferme et le produit final.

Collecte des données

A. Ventes de lait et de crème hors ferme pour les marchés de consommation et de transformation et recettes agricoles en espèces qui en sont tirées

Le lait vendu en dehors des fermes peut servir à des fins de consommation, c'est-à-dire nature à l'état liquide, et de transformation dans l'industrie. La crème séparée à la ferme est vendue en dehors des fermes à des fins de transformation et figure dans les statistiques de l'entreprise laitière en équivalent de lait ayant un contenu de matières grasses de 3.6 kg par hl.

Bien des offices de commercialisation du lait exploitent deux groupements laitiers: un pour le lait de consommation et un autre pour le lait de transformation. Les producteurs peuvent avoir un contingent soit pour le lait de consommation, soit pour le lait de transformation. Étant donné que le lait de consommation nécessite un approvisionnement plus uniforme tout le long de l'année, on assujettit d'abord ce groupement à des contingents qui imposeront certaines exigences pour l'hiver, qui est une période de

faible production. Cela signifie aussi que les volumes de lait produits par ce groupement peuvent varier et dépasser les besoins en lait de consommation. Cet excédent est transféré au groupement du lait de transformation et payé au prix du lait de transformation. Le détenteur d'un contingent de lait de consommation ne reçoit le prix de la classe I que pour la portion de son contingent qui sert effectivement au lait de consommation.

L'office de commercialisation du lait de chaque province fournit à la Sous-section de l'industrie laitière les données sur les ventes de lait des producteurs. Les offices achètent le lait des producteurs et le vendent aux laiteries et aux conditionneurs à un prix fondé sur la classe, qui elle, dépend de l'utilisation finale. Les sommes reçues des laiteries sont groupées, et on déduit les frais de transport, d'administration, de publicité et de promotion, ainsi que les pénalités ou contributions.

Le reste est distribué aux producteurs en fonction du volume de leurs livraisons plus ou moins un certain montant selon la différence par rapport à la norme de matières grasses, qui est de 3.6 kg par hectolitre de lait. Le gouvernement canadien, par l'entremise de la Commission canadienne du lait, paie une subvention de \$6.04 par hectolitre sur les contingents annuels établis pour le lait de transformation d'après les prévisions du Comité de gestion des approvisionnements laitiers. Chaque mois, la Commission verse ces sommes directement aux producteurs et en fait la déclaration à la Sous-section de l'industrie laitière. Les renseignements statistiques ainsi que la façon dont ils sont envoyés à Statistique Canada varient d'une province à l'autre.

1. Ile-du-Prince-Edouard

Les données sur les ventes de lait et de crème sont fournies par la Commission du lait de l'Ile-du-Prince-Edouard à Charlottetown. La Commission reçoit les renseignements de l'Office de commercialisation du lait de la province. Les ventes de lait de transformation sont déclarées en kilogrammes de matières grasses et converties en équivalent de lait à raisons de 3.6 kg par hectolitre. À ce lait de transformation, on ajoute les surplus de lait de consommation. La Commission du lait de l'I.-P.E. déclare également les recettes agricoles en espèces au titre de cette catégorie de lait ainsi que le prix moyen pour la crème.

2. Nouvelle-Écosse

Le bureau de Truro de la Division de la statistique de l'agriculture de Statistique Canada recueille auprès de la Commission du lait de la Nouvelle-Écosse les renseignements sur les ventes hors ferme de lait de consommation et de lait de transformation et les envoie à la Sous-section de l'industrie laitière. Les ventes de crème sont déclarées par la Commission canadienne du lait, qui paie une subvention pour toutes les livraisons de crème séparée à la ferme. C'est le personnel de la Division de la statistique de l'agriculture à Truro qui obtient les données sur la valeur auprès des laiteries. La valeur par hectolitre de lait dans chaque classe est multipliée par le volume dans chaque classe, puis regroupée.

3. Nouveau-Brunswick

Les ventes de lait et de crème hors ferme et les recettes agricoles en espèces sont déclarées par l'Office de commercialisation du lait du Nouveau-Brunswick. Les prix pour la crème séparée à la ferme sont déclarés par la Commission des produits laitiers du Nouveau-Brunswick. Dans cette province, deux expéditeurs de lait de transformation, pour certaines raisons, ne sont pas placés sous l'autorité de l'Office de commercialisation du lait. Toutefois, c'est la Commission des produits laitiers du Nouveau-Brunswick qui collecte les renseignements à leur sujet et les inclut dans le rapport qu'elle envoie à la Sous-section de l'industrie laitière.

4. Québec

Le Bureau de la statistique du Québec (BSQ) envoie à la Sous-section de l'industrie laitière les renseignements suivants:

- Ventes agricoles de lait de classe I, plus les importations en provenance de l'Ontario.
- Ventes agricoles de lait de transformation, plus les surplus de lait de consommation, et les importations de lait de transformation en provenance de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.
- Ventes agricoles de crème séparée, en équivalent de lait.
- Prix de chaque classe de lait, y compris les frais de transport (le BSQ communique ces renseignements chaque mois par téléphone).

5. Ontario

L'Office de commercialisation du lait de l'Ontario envoie son rapport à la Sous-section de l'industrie laitière par l'entremise du service statistique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. Le rapport comprend les ventes agricoles de lait du groupement de classe I et le volume de lait importé du Québec et du Manitoba. Le rapport comprend également les ventes agricoles de lait de transformation, les surplus de lait de consommation et les importations de lait de transformation en provenance du Québec. Le statisticien de l'Ontario fournit également les prix nets des ventes agricoles de lait de consommation et de transformation.

Les ventes de crème hors ferme sont déclarées par la Commission canadienne du lait en kilogrammes de matières grasses, puis converties en équivalent de lait. Le prix de cette crème est communiqué par la Direction de l'industrie laitière du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario.

6. Manitoba

C'est l'Office de commercialisation du lait du Manitoba qui fournit les données sur les ventes de lait de consommation et le volume de lait importé de l'Ontario. Les données sur le lait de transformation des classes II à V ainsi que sur les surplus par rapport aux contingents quotidiens (s'il y a lieu) proviennent aussi

de l'Office. Le contingent quotidien est un système par lequel le Manitoba essaie de rendre les livraisons de lait plus constantes ou uniformes tout au long de l'année.

Les données sur les prix du lait de transformation proviennent aussi de l'Office de commercialisation. Les données sur les livraisons de crème sont aussi fournies par l'Office, mais les prix sont communiqués par lettre par le ministère de l'Agriculture du Manitoba.

7. Saskatchewan

L'Office de commercialisation du lait de la Saskatchewan fournit chaque mois les données sur le poids du lait de consommation de classe I vendu hors ferme et sur les sommes payées aux producteurs. Il communique à la Commission canadienne du lait les données sur les ventes de lait de transformation et sur les surplus de lait de consommation. La Saskatchewan est la seule province où le lait est vendu hors ferme en poids plutôt qu'en volume. Les ventes sont donc déclarées en kilogrammes et doivent être converties en litres par la Sous-section de l'industrie laitière, de façon à être compatibles avec les rapports des autres provinces. L'Office de commercialisation communique aussi à la Commission canadienne du lait les ventes de crème. Le prix par kilogramme de matière grasse provient du ministère de l'Agriculture.

8. Alberta

Le ministère de l'Agriculture de l'Alberta communique chaque mois par lettre les ventes agricoles de chaque classe, y compris la valeur à la ferme.

9. Colombie-Britannique

L'Office de commercialisation du lait de la Colombie-Britannique communique les ventes agricoles ainsi que les prix du lait par classe. Tant pour le lait de consommation que pour le lait de transformation, deux groupements sont en exploitation: l'un pour la partie continentale de la province, l'autre pour l'Île de Vancouver.

B. Ventes commerciales de produits de lait de consommation par les laiteries

Les statistiques sur les ventes commerciales de produits de lait de consommation par les laiteries sont recueillies par la Sous-section de l'industrie laitière de la Division de la statistique agricole avec, dans certains cas, l'aide des provinces. Étant donné les divers renseignements supplémentaires dont les provinces peuvent avoir besoin, il existe un questionnaire distinct pour chaque province. Ces dernières années, plusieurs provinces ont conçu, imprimé et posté leurs propres questionnaires. Évidemment, tous les questionnaires demandent les renseignements de base exigés par Statistique Canada. Ces questionnaires sont envoyés à tous les établissements de conditionnement

du lait de consommation dans chaque province. Dans le cas des retards occasionnels, les suivis sont faits par les provinces, très souvent par téléphone, ce qui assure un taux de réponse de 100%. Les déclarations sont habituellement vérifiées dans les établissements par les vérificateurs de la direction provinciale de l'industrie laitière.

Dans chaque province, les questionnaires demandent aux établissements laitiers les renseignements de base suivants:

- Ventes de lait ordinaire (3.25% de m.g.)
- Ventes de lait partiellement écrémé (2% de m.g.)
- Ventes de lait écrémé
- Ventes de lait de beurre
- Ventes de boisson au chocolat à base de lait
- Ventes de crème de table
- Ventes de crème demi-grasse
- Ventes de crème à fouetter
- Ventes de crème sure.

La Sous-section de l'industrie laitière fait elle-même enquête auprès des laiteries d'Ottawa avec des questionnaires fournis par l'Ontario. Cette entente découle du fait qu'il y a beaucoup de mouvements de lait entre l'Ontario et le Québec dans cette région; on a donc jugé que la Sous-section de l'industrie laitière, se trouvant presque sur place, pourrait plus facilement mener l'enquête.

C. Production de produits et de sous-produits laitiers

On se sert actuellement de huit questionnaires et d'une lettre-formulaire pour recueillir la statistique sur les produits et les sous-produits du lait. Statistique Canada conçoit et imprime les questionnaires et les envoie par la poste à tous les établissements de transformation du lait au Canada. Les questionnaires sont renvoyés pour traitement soit à Statistique Canada, soit aux provinces. Le tableau qui suit donne la liste des questionnaires employés et leur lieu de traitement.

Questionnaire	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
1. Production mensuelle de beurre et de fromage (F 149)	X	X	X	X	X
2. Production mensuelle de crème glacée et de produits connexes	S.C.	S.C.	S.C. pour la dure et la molle	S.C.	S.C. pour la dure et la molle
3. Rapport mensuel des producteurs de lait concentré	S.C.	S.C.	X	S.C.	X
4. Fromage de fabrication, autre que cheddar	S.C.	S.C.	X	S.C.	X
5. Production trimestrielle de fromage cottage	S.C.	S.C.	X	S.C.	X

Questionnaire	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
6. Production trimestrielle de yogourt	S.C.	S.C.	X	S.C.	X
7. Production annuelle de beurre doux (lettre)	S.C.	S.C.	S.C.	S.C.	X
8. Ventes des producteurs de lait écrémé en poudre en Ontario et au Québec, selon l'échelle des prix	S.C.	S.C.	S.C.	S.C.	S.C.

Questionnaire	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
1. Production mensuelle de beurre et de fromage (F 149)	X	X	X	X
2. Production mensuelle de crème glacée et de produits connexes	S.C.	S.C. pour la dure et la molle	S.C.	S.C.
3. Rapport mensuel des producteurs de lait concentré	S.C.	X	S.C.	S.C.
4. Fromage de fabrication, autre que cheddar	S.C.	X	S.C.	S.C.

Questionnaire	Manitoba	Saskat- chewan	Alberta	Colombie- Britannique
5. Production trimestrielle de fromage cottage	S.C.	X	S.C.	S.C.
6. Production trimestrielle de yogourt	S.C.	X	S.C.	S.C.
7. Production annuelle de beurre doux (lettre)	S.C.	S.C.	S.C.	S.C.
8. Ventes des producteurs de lait écrémé en poudre en Ontario et au Québec, selon l'échelle des prix	S.C.	S.C.	S.C.	S.C.

En plus de dépouiller le questionnaire sur la production mensuelle de beurre et de fromage pour l'Ontario ainsi que le questionnaire sur la production mensuelle de crème glacée et de produits connexes pour l'Ontario et le Québec, la Sous-section de l'industrie laitière de Statistique Canada s'occupe des rappels et des révisions qui doivent être faits auprès des établissements de transformation dans les mois qui suivent.

Statistique Canada établit les listes d'adresses et les tient à jour avec l'aide d'Agriculture Canada et des provinces.

En outre, la Sous-section de l'industrie laitière publie chaque mois dans La revue laitière (n° 23-001 au catalogue), avec parution ultérieure sur CANSIM et dans le Rapport sur le marché des produits laitiers, des données sur la consommation intérieure apparente des produits laitiers suivants:

Beurre laitier

Fromage cheddar

Autres fromages fins

Fromage fondu

Lait entier évaporé

Lait entier condensé

Lait écrémé en poudre

Lait évaporé partiellement écrémé.

On établit la consommation intérieure apparente en additionnant les stocks au début de l'année, la production et les importations et en soustrayant les stocks à la fin de l'année et les exportations. Pour ce calcul, on obtient les données sur les importations et les exportations de la Division du commerce extérieur de Statistique Canada. La préparation des statistiques sur les stocks de produits laitiers fait l'objet d'un document de la Sous-section de l'entreposage frigorifique de la Division de la statistique de l'agriculture (voir page 66).

D. Changements actuellement apportés à la collecte de la statistique
laitière

Au printemps de 1978, un comité permanent a été mis sur pied pour étudier les méthodes et les procédures, déterminer les besoins du système statistique de l'industrie laitière et donner des conseils sur la production de statistiques laitières. Le Comité était formé de représentants d'Agriculture Canada, de Statistique Canada, de la Commission canadienne du lait, du Conseil national de l'industrie laitière, de la Fédération canadienne des producteurs de lait et, selon le sujet à étudier, de représentants des provinces. Étant donné que le premier président était le chef de cabinet du ministre de l'Agriculture du Canada, le Comité est devenu connu sous le nom de Comité du ministre en matière de statistique agricole. Le Comité s'est réuni presque chaque mois depuis sa mise sur pied, sauf en juillet et en août. Il a discuté de sujets tels que les incohérences apparentes dans la statistique laitière, la collecte de la statistique laitière, les ratios de conversion, etc.

Le Comité a promu activement l'idée selon laquelle les provinces devraient recueillir toutes les statistiques laitières et envoyer un résumé à Statistique Canada. Le rôle de Statistique Canada serait de voir à ce que les rapports des provinces soient comparables et actuels. Chaque province préparerait un seul questionnaire composite qui demanderait tous les renseignements statistiques dont a besoin Statistique Canada, ainsi que les détails et les renseignements supplémentaires dont elle a besoin. À l'heure actuelle (10 octobre 1980), le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et la Saskatchewan recueillent

leurs propres statistiques, et Statistique Canada n'envoie aucun questionnaire. Le Québec a déjà produit son questionnaire il y a quelque temps déjà, mais, jusqu'à ce que ses programmes de traitement informatique soient au point, il a demandé à Statistique Canada de continuer à envoyer le questionnaire aux laiteries de la province. Nous prévoyons que toutes les provinces auront adopté ce programme au début de 1981. Étant donné que les nouveaux questionnaires peuvent faire l'objet de vérification à la laiterie même par des inspecteurs laitiers ou des comptables provinciaux, leur exactitude ne saurait être mise en doute.

Exactitude des données

La loi oblige tous les établissements laitiers à faire une déclaration de leurs opérations à Statistique Canada. En outre, des inspecteurs provinciaux visitent périodiquement les établissements afin de s'assurer que toute la production est prise en compte. En raison de ces vérifications, en plus des suivis effectués auprès des retardataires, nous estimons que la statistique laitière est d'une très grande exactitude.

Utilisateurs

Le Comité de gestion des approvisionnements laitiers canadiens a besoin des statistiques produites pour décider des contingents de production de lait. Les renseignements sont aussi utiles à Agriculture Canada, à la Direction des comptes nationaux de Statistique Canada, aux ministères provinciaux de l'Agriculture, aux producteurs laitiers, aux conditionneurs, aux universités et aux chercheurs.

COMPARAISON DES PRODUCTEURS DE LAIT DE CONSOMMATION PAR PROVINCE

PROVINCE	CATÉGORIE I	CATÉGORIE II	CATÉGORIE III	CATÉGORIE IV	CATÉGORIE V	CATÉGORIE VI
Colombie-Britannique	Consommation à l'état liquide		IIIa-- beurre et poudre IIIb-- lait évaporé IIIc-- cheddar			
Alberta	Consommation à l'état liquide	Fromage cottage, crème glacée, mélange pour crème glacée, crèmes de consommation et produits laitiers	IIIa-- fromage de spécialité IIIb-- cheddar IIIc-- poudre de lait et produits concentrés	Lait de beurre où le lait écrémé n'est pas utilisé (permis nécessaire)		
Saskatchewan	Consommation à l'état liquide	Fromage cottage, crème glacée	Beurre, produits fermentés			
Manitoba	Consommation à l'état liquide	Crèmes de consommation IIa-- fromage cottage, yogourt IIb-- crème glacée	Cheddar, mozzarella, fromage caillebotte	Fromage de spécialité autre que III	Beurre, poudre de beurre, soupes, etc.	Nouveaux produits
Ontario	Consommation à l'état liquide	Lait liquide concentré	Crèmes de consommation, fromage cottage, yogourt	Aliments stérilisés pour enfants, mélanges pour crème glacée, produits de confiserie, crème-dessert, soupes IVa-- fromage de spécialité IVb-- Colby et Brick	Beurre, caséine, poudre de lait, lait évaporé Va-- cheddar	Nouveaux produits
Québec	Consommation à l'état liquide	Crème, crème sure, boisson au chocolat, lait de beurre, lait écrémé et partiellement écrémé	Fromage cottage, crème entreposée pour mélange pour crème glacée, crème glacée	Beurre, poudre de lait, fromage, caséine	Kosher (pas de n° de catégorie)	
Nouveau-Brunswick	Consommation à l'état liquide	Crèmes et produits de consommation	Fromage cottage, crème glacée et produits laitiers	Fromage de spécialité Colby et Brick	Fromage cheddar	Beurre et poudre de lait écrémé
Nouvelle-Écosse	Consommation à l'état liquide	Fromage cottage, mélange pour crème glacée, yogourt	Fromage cheddar et poudre de lait écrémé			
Ile-du-Prince-Edouard	Consommation à l'état liquide	Fromage cottage, crème sure, yogourt et crème glacée	Fromage cheddar	Beurre, lait évaporé et lait en poudre	Nouveaux produits	Fromages caillebotte, fromage de lait écrémé et fromage de spécialité

MILK PRICES BY CLASS

PROVINCE	PRODUCER TYPE AND REGION	CLASS CLASSE	1980					GENRE DE PRODUCTEUR ET REGION	PROV.	
			October Octobre	November Novembre	December Décembre	AVERAGE - MOYENNE				
							1980	1979		
			\$ per hectoliter (3.6 kg. b.f.) \$ par hectolitre (3.6 kg. m.g.)							
British Columbia	FLUID: All areas	(B)	F.O.B. PLANT		F.A.B. USINE			CONSUMMATION: Toutes régions	C.-B.	
			I	46.683	46.683	46.683	44.81			39.45
			III	29.60	29.60	29.60	28.37			25.07
			IIIa	27.90	27.90	27.90	26.67			23.36
			IIIb	27.90	27.90	27.90	26.67			23.36
			IIIc	27.90	27.90	27.90	26.67			23.36
	INDUSTRIAL: All areas	(A)	F.O.B. FARM		F.A.B. FERME			TRANSFORMATION: Toutes régions		
			28.29		28.64	28.30	27.19			23.92
Alberta	FLUID: All areas	I II IIIa IIIb IIIc	F.O.B. PLANT		F.A.B. USINE			CONSUMMATION: Toutes régions	ALB.	
			I	40.29	40.29	41.27	37.75			32.63
			II	29.60	29.60	29.60	28.40			24.45
			IIIa	27.77	27.77	27.77	26.71			23.37
			IIIb	27.77	27.77	27.77	26.71			23.37
			IIIc	27.77	27.77	27.77	26.71			23.37
	INDUSTRIAL: All areas	(C)	27.77		27.77	27.77	26.84	23.62	TRANSFORMATION: Toutes régions	
Saskatchewan	FLUID: Regina	I II	\$ per 100 kilograms - (3.5% b.f.) \$ per 100 kilogrammes - (3.5% b.f. m.g.)					CONSUMMATION: Régina	SASK.	
			I	40.54	40.54	40.54	38.13			31.42
	All areas	II III	II	28.74	28.74	28.74	27.47	23.82	Toutes régions	
			III	26.88	26.88	26.88	25.73	22.37		
Manitoba	BOTH: All regions	I II IIa IIb III IV V VI	\$ per hectoliter (3.6 kg. b.f.) \$ par hectolitre (3.6 k.g. de m.g.)					TOUS: Toutes régions	MAN.	
			I	36.08	41.08	41.08	36.59			31.80
			II	31.64	31.64	31.64	30.15			26.67
			IIa	30.93	30.93	30.93	29.44			25.96
			IIb	30.71	30.71	30.71	29.25			25.80
			III	28.19	28.19	28.19	26.86			23.60
			IV	28.87	28.87	28.87	27.53			24.33
			V	28.28	28.28	28.28	27.35			23.86
			VI	28.19	28.19	28.19	26.86			23.60
			Ontario	BOTH: South, Ontario	I II	38.36				38.36
All regions	III IV IVa IVb V Va VI	III		37.36	37.36	37.36	35.64	31.90	Toutes régions	
		IV		31.35	31.35	31.35	30.18	26.53		
		IVa		31.01	31.01	31.01	29.84	26.19		
		IVb		29.31	29.31	29.31	26.15	24.97		
		V		29.62	29.62	29.62	28.32	24.96		
		Va		28.28	28.28	28.28	27.35	24.00		
		VI		28.67	28.67	28.67	27.42	24.04		
		VI		28.28	28.28	28.28	27.35	23.99		

NOTES: * Not available
 (A) Effective Jan. 14/80 (A) A partir du 14 janv./80
 (B) - Jan. 15/80 (B) A partir du 15 janv./80
 (C) - Apr. 14/80 (C) A partir du 14 avril/80

MILK PRICES BY CLASS

PROVINCE	PRODUCER TYPE AND REGION	CLASS CLASSE	1980 Annual					GENRE DE PRODUCTEUR ET REGION	PROV.
			October Octobre	November Novembre	December Decembre	AVERAGE - MOYENNE			
						1980	1979		
			\$ per hectolitre (3.6 kg. b.f.) \$ par hectolitre (3.6 kg. m.g.)						
Quebec	FLUID: Central region		F.O.B. PLANT		F.A.B. USINE			CONSUMMATION: Région centrale Toutes régions (négocié)	QUE.
		I	36.40	(d) 39.22	39.22	36.61	32.06		
		II	32.56	32.56	32.56	31.50	27.22		
		III	28.79	28.79	28.79	27.73	23.45		
	INDUSTRIAL: (negotiated) Zone A (bulk) Zone B (bulk)	IV	28.67	28.67	28.67	27.61	23.34	TRANSFORMATION: (négocié) Zone A (en vrac) Zone B (en vrac)	
		A	28.22	28.22	28.22	27.29	23.65		
		B	27.65	27.65	27.65	26.72	23.09		
		A	28.04	28.04	28.04	27.11	23.43		
	B	27.47	27.47	27.47	26.54	22.90			
New Brunswick	FLUID: All areas	I	38.55	38.55	38.55	37.68	34.02	CONSUMMATION: Toutes régions	N.-B.
		II	29.85	29.85	29.85	28.89	25.48		
		III	29.17	29.17	29.17	28.21	24.80		
		IV	*	*	*	*	*		
		V	26.45	26.45	26.45	24.72	21.30		
		VI	24.86	24.86	24.86	23.90	20.49		
	INDUSTRIAL: All areas	(C)	29.17	29.17	29.17	28.21	24.80	TRANSFORMATION: Toutes régions	
	Nova Scotia	FLUID: N.S. Mainland	I	40.19	40.19	40.19	38.52	34.44	CONSUMMATION: Territoire N.E.
II			29.16	29.16	29.16	27.96	24.65		
III			25.97	25.97	25.97	24.96	21.55		
P.E.I.	BOTH: All regions	I	35.74	35.74	38.53	35.76	32.41	TOUS: Toutes régions	I.P.E.
		II	26.71	26.71	26.71	25.48	22.08		
		III	26.71	26.71	26.71	25.48	22.08		
		IV	26.71	26.71	26.71	25.48	22.08		
		V	*	*	*	*	*		
		VI	26.71	26.71	26.71	25.48	22.08		

NOTES: (A) Effective Jan. 3/80 (A) A partir du 14 janv./80
 (B) " Jan. 15/80 (B) A partir du 15 janv./80
 (C) " Apr. 14/80 (C) A partir du 14 avril/80
 (d) " Nov. 17/80 (d) A partir du 17 nov./80

SOURCE: MARKETING BOARDS/AGRICULTURE CANADA

SOURCE: OFFICE DE COMMERCIALISATION/AGRICULTURE CANADA

NATIONAL AVERAGE CLASS I PRICE PAID TO PRODUCERS: 1980

MOYENNE NATIONALE - PLANCHER DE PRIX PAYE AUX PRODUCTEURS DE LAIT: 1980

PRODUCER TYPE AND REGION	CLASS CLASSE	October Octobre	November Novembre	December Decembre	ANNUAL AVERAGE MOYENNE ANUEL	GENRE DE PRODUCTEUR ET REGION
FLUID: Reported areas	I	F.O.B. PLANT		F.A.B. USINE		CONSUMMATION: Régions déclarées
		39.34	40.21	40.62	38.19	

SOURCE: AGRICULTURE CANADA

LA VOLAILLE ET LES OEUFS

Enquête mensuelle sur la volaille et les oeufs

Introduction

Ce rapport décrit l'Enquête sur la volaille et les oeufs, ainsi que la méthodologie employée pour faire les estimations.

Ces derniers paraissent dans la publication 23-003 Production et stocks d'oeufs et de volaille, de la Division de la statistique de l'agriculture.

Table des matières

Objectif de l'enquête
Champ d'observation et liste d'adresses
Méthodologie de l'enquête
Choix de l'échantillon
Contrôle
Méthode d'estimation
Approbation des estimations
Confidentialité
Diffusion
Exactitude
Annexe 1: Exemple du questionnaire.

Objectif de l'enquête

L'objectif de l'enquête est d'établir des estimations mensuelles du nombre de poulettes pondeuses, du taux de ponte, des prix à la production, des ventes et du produit de la volaille, et des pertes dues à la mortalité. Ces estimations fondées sur les résultats de l'enquête sont utilisées par les décideurs et les théoriciens de l'entreprise. L'établissement des niveaux nationaux de production d'oeufs, l'attribution des contingents provinciaux, la recherche de l'affectation des ressources sont autant d'éléments qui dépendent des estimations sus-indiquées.

Champ d'observation et liste d'adresses

L'enquête porte sur toutes les provinces. L'univers observé comprend tous les agriculteurs qui gardent des pondeuses. La liste d'adresses employée pour représenter cet univers provient du dernier recensement de l'agriculture. Tous les producteurs qui, lors du recensement, ont déclaré garder des poules et des poulettes âgées de 5 mois et plus pour la ponte constituent l'univers. Après chaque recensement, l'échantillon est mis à jour. Le recensement du 1^{er} juin 1976 a dénombré 77,691 producteurs de ce genre au Canada.

Méthodologie de l'enquête

a) Choix de l'échantillon

Par le truchement de leurs offices de mise en marché provinciaux, les producteurs enregistrés fournissent des renseignements à l'Office cana-

dien de commercialisation des oeufs (O.C.C.O.). Ces producteurs ont des contingents et doivent fournir des renseignements (nombre de pondeuses, ventes) à leurs offices respectifs afin d'assurer le bon fonctionnement du contrôle des approvisionnements. En vertu d'une entente spéciale, l'OCCO transmet à Statistique Canada le nombre de pondeuses formant les troupeaux enregistrés.

Par conséquent, le choix et l'accroissement de l'échantillon portent surtout sur les petits producteurs non enregistrés. Ces producteurs sont groupés en strates, selon la taille de leur troupeau. Le choix de l'échantillon se fait au hasard systématique, c'est-à-dire que si l'on a besoin de recenser un producteur sur sept dans une strate, on choisit au hasard un chiffre entre 1 et 7. Si le nombre sélectionné est 3, alors on prend le troisième nom, puis le dixième, le dix-septième, le vingt-quatrième, etc. On suit cette procédure pour chaque strate, et le nombre de noms choisis dépend de la proportion du nombre de pondeuses comprises dans la strate par rapport au nombre total de pondeuses.

Étant donné la caractéristique volontaire des réponses, le nombre de déclarants diminue avec le temps. Nous envisageons de modifier notre sélection afin d'obvier à ce problème continu. Dès que la liste d'adresses du recensement de 1981 deviendra disponible, nous recourrons à un échantillon constant de répondants volontaires. Cette méthode contribuera à réduire le fardeau de réponse, puisque seuls les producteurs consentants seront alors mis à contribution.

La taille de l'échantillon s'établit à environ 3% du nombre d'agriculteurs qui ont déclaré avoir des pondeuses au recensement du 1^{er} juin 1976.

b) Contrôles

Un exemplaire du questionnaire forme l'annexe I du présent bulletin. Les questionnaires renvoyés font l'objet d'un contrôle manuel préliminaire, puis d'un contrôle informatique.

Le contrôle manuel sert surtout à vérifier les changements d'adresse, à corriger les erreurs simples et à mettre à jour la liste d'adresses. Par après, les renseignements sont saisis et introduits dans l'ordinateur pour contrôle et traitement.

On se sert des contrôles suivants:

Si le nombre d'oeufs pondus (douzaines) la dernière semaine correspond à plus de la moitié ($\frac{1}{2}$) du nombre de pondeuses, les codes sont rejetés et imprimés en vue d'une vérification supplémentaire.

Si le nombre d'oeufs pondus la dernière semaine est zéro (0) ou laissé blanc, mais le nombre de poules plus élevé que zéro (0), ces inscriptions sont imprimées en vue d'un contrôle approfondi qui déterminera s'il convient de la conserver.

Si le nombre d'oeufs vendus est zéro, ou si la valeur des oeufs vendus est zéro, les deux réponses sont rejetées.

Si la valeur des oeufs vendus divisée par le nombre d'oeufs vendus (douzaines) revient à moins de 0.30\$ ou à plus de 1.25\$, les deux réponses sont rejetées.

Si le nombre d'oeufs utilisés à la ferme (douzaine) la dernière semaine s'élève à plus de 15, on lui substitue alors une valeur de 10.

Si la perte due à la mortalité au cours du mois est égale au nombre de pondeuses, on imprime l'inscription en vue d'examiner ce qu'il en est.

Si le nombre de volailles tuées pour consommation à la ferme dépasse 100, l'inscription sera imprimée et étudiée, et il pourrait y avoir des rejets.

Si le produit des poules vendues divisé par le nombre de poules vendues n'atteint pas 0.10\$ ou dépasse 2.00\$, l'inscription est rejetée.

L'ordinateur fournit une liste imprimée de tous les questionnaires qui ont été rejetés au contrôle, groupés par genre de contrôle.

Après contrôle, on apparie avec les résultats du mois précédent afin d'obtenir un échantillon des producteurs qui ont fait une déclaration dans deux enquêtes de suite. Une liste imprimée de ces exploitants, ventilée par province et par strate, est ensuite établie d'après l'ordre croissant du nombre de poules, avec indication des valeurs actuelles et précédentes. Cette comparaison permet de noter dans les nombres de poules, les cas où de grands changements modifient à l'excès les indications de l'échantillon. Ces cas sont supprimés.

c) Méthode d'estimation

Les estimations se font à l'échelle provinciale seulement. L'échantillon, non aléatoire, consiste en des réponses volontaires. La stratification est ventilée par province et par taille de troupeau.

L'indicateur d'échantillon utilisé pour évaluer le nombre de pondeuses est le rapport de variation des échantillons appariés, c'est-à-dire le ratio de changement des totaux de sondage d'un élément (dans ce cas-ci, les pondeuses) entre deux dates successives d'enquête. L'échantillon se compose uniquement de producteurs qui ont fait une déclaration à deux dates successives d'enquête. Le ration de changement donne un taux moyen de changement. Ces ratios ou indices en chaîne relatifs sont ensuite mis en relation avec les chiffres du dernier recensement de l'agriculture, qui servent de points de repère. Lorsque les données censitaires les plus récentes paraissent, nous les utilisons comme chiffres de base pour réviser toutes les estimation intercensitaires du nombre de pondeuses.

Lorsqu'il s'agit d'estimer les autres éléments (par exemple la consommation à la ferme, le taux de ponte, les pertes dues à la mortalité, etc., nous recourons à d'autres indicateurs, c'est-à-dire l'analyse proportionnelle et l'établissement de moyenne. En l'occurrence nous employons d'échantillon total au lieu de l'échantillon apparié.

Les prix des oeufs mentionnés dans la publication 23-003 au catalogue nous sont fournis par Agriculture Canada (dans le cas des troupeaux enregistrés et par l'enquête mensuelle. Le nombre des pondeuses dans les troupeaux d'approvisionnement des couvoirs provient aussi d'Agriculture

Canada. Nous additionnons ce nombre à celui des volailles formant les troupeaux enregistrés (OCCO), et nous y ajoutons les estimations sus-indiquées (troupeaux non enregistrés), ce qui donne le nombre total de pondeuses.

Les taux de ponte de chaque composante du troupeau proviennent de l'enquête mensuelle. Nous assignons aux troupeaux d'approvisionnement des couvoirs les mêmes taux de ponte qu'aux troupeaux enregistrés.

d) Approbation des estimations

Il existe un Comité de direction interministériel sur la volaille formé de représentants d'Agriculture Canada, de l'Office canadien de commercialisation des oeufs (OCCO), du Conseil de commercialisation des produits de ferme, du ministère de l'Industrie et du Commerce, et de Statistique Canada. La méthode que nous utilisons pour établir les estimations mensuelles de la production d'oeufs et de sa valeur a été agréée par cet organisme. C'est aussi grâce à lui qu'il est devenu possible d'utiliser (confidentiellement) les données de l'OCCO sur le nombre des pondeuses dans les troupeaux enregistrés.

Les statisticiens provinciaux de l'agriculture surveillent de près nos estimations et nous signalent celles qu'ils jugent anormales.

Confidentialité

Les résultats de l'enquête sont strictement confidentiels jusqu'à leur parution dans le Quotidien de Statistique Canada.

Les questionnaires sont aussi tenus pour strictement confidentiels. Personne n'a le droit de les consulter, sauf le personnel de l'enquête qui, à cet effet, a prêté le serment de discrétion.

Diffusion

Les résultats de l'enquête paraissent en premier lieu dans le Quotidien de Statistique Canada 6 semaines environ après le mois de l'enquête. Ils sont également communiqués à la banque de données CANSIM (Système canadien d'information socio-économique). La publication Production et stocks d'oeufs et de volailles, n° 23-003 au catalogue, devient disponible environ un mois après la parution anticipée des renseignements dans le Quotidien de Statistique Canada.

Exactitude

Seules les estimations du nombre de pondeuses peuvent être appariées à un point de repère. Le recensement ne fournit aucun repère pour les taux de ponte, le nombre d'oeufs utilisés à la ferme et les pertes dues à la mortalité. Environ 90% des pondeuses appartiennent à des troupeaux enregistrés. Les fonctionnaires des offices provinciaux de commercialisation des oeufs contrôlent soigneusement la taille de ces troupeaux. Les données font aussi l'objet de vérifications. De plus, le Conseil de commercialisation des produits de ferme peut prendre l'initiative de compter les volailles pour s'assurer que les chiffres officiels sont précis. L'exactitude des estimations du nombre de pondeuses dans les troupeaux enregistrés ne saurait donc être mise en doute.

Un recensement de l'agriculture a lieu tous les cinq ans, et ses résultats constituent des repères pour les estimations du nombre de poudeuses. Cependant, l'utilisation de nouvelles sources de données administratives nous permettra probablement d'en arriver, pour des troupeaux enregistrés, à des estimations plus précises que celles fondées sur le recensement. Le recensement demeurera néanmoins la base d'estimations la plus fiable dans le cas des troupeaux non enregistrés. Les différences qui peuvent se produire entre le recensement et les estimations sont vérifiées par rapprochement et soumises au Comité de direction national de la volaille et des oeufs. Nous revisons ensuite les estimations intercensitaires en fonction des points de repère.

Projets d'avenir

Nous espérons qu'à l'avenir les données sur la commercialisation fournies par l'OCCO, puissent servir à calculer les taux de ponte provinciaux des troupeaux enregistrés. De la sorte, il n'y aurait plus d'enquêtes sur les troupeaux enregistrés; l'information requise proviendrait directement de l'OCCO et le fardeau de réponse serait aussi réduit.

Bureau régional de Truro (Nouvelle-Écosse)

Dans le cas des Maritimes, les estimations tirées de l'enquête mensuelle sur la volaille et les oeufs sont établies par les agents du bureau régional de Truro de la Division de la statistique agricole.

Production de viande de volaille et d'oeufs

Introduction

Cette section traite des méthodes qu'utilise la Division de la statistique agricole pour évaluer la production annuelle de volaille et d'oeufs. Les estimations sont publiées dans le rapport annuel, Production de volaille et d'oeufs, n° 23-202 au catalogue.

On entend par "volaille" les poules, les poulets de type lourd, les poulets de grill et les dindons. Le calcul de la production de chacune de ces catégories s'effectue différemment et les résultats en sont présentés séparément, dans l'ordre ci-après.

Production et valeur de la viande de poule

Production et valeur de la viande de poulet de grill

Production et valeur de la viande de poulet de type lourd

Production et valeur de la viande de dinde.

À remarquer que la publication Publication de volaille et d'oeufs présente des estimations séparées à l'égard des poules, des poulets et des dindons. La production de poulets englobe la catégorie des poulets de grill et celle des poulets de type lourd.

Production et valeur de la viande de poule(1)

Les ventes mensuelles de poules sont tirées d'un bilan de disponibilité et d'écoulement. Les articles de chaque catégorie sont énumérés

(1) Une "poule" est une pondeuse devenue impropre à la production d'oeufs et que l'on destine à l'abattoir commercial.

ci-dessous. La disponibilité totale moins l'écoulement total donne les ventes de poules au cours du mois.

Disponibilité

Écoulement

- | | |
|--|--|
| 1. Nombre de pondeuses au début
mois. | 1. Nombre de pondeuses à la fin du
mois. |
| 2. Poulettes de ponte placées dans
les élevages comme poussins 5 mois
auparavant, (moins 5% de pertes
dues à la mortalité).
Ces poulettes deviennent des pon-
deuses au cours du moins en question. | 2. Pertes de pondeuses dues à la
mortalité au cours du mois.
3. Réforme.
4. Pondeuses consommée par les
producteurs. |

Les données sur les catégories susmentionnées proviennent de ministères et d'organismes différents. Voici la liste des catégories et de leurs sources:

Catégorie

Sources

- | | |
|---|---|
| 1. Stocks de pondeuses. | |
| A. Nombre d'oiseaux dans les troupeaux
enregistrés, | A. Office canadien de commerciali-
sation des oeufs |
| B. troupeaux non enregistrés, | B. Statistique Canada, enquête men-
suelle des producteurs d'oeufs |
| C. troupeaux d'approvisionnement. | C. Agriculture Canada |
| 2. Poussins de ponte placés dans les
élevages 5 mois auparavant. | Agriculture Canada |

Catégorie - fin

Sources - fin

- | | |
|---|---|
| 3. Pertes de pondeuses dues à la mortalité avant l'âge de 5 mois. | Agriculture Canada |
| 4. Pertes de pondeuses dues à la mortalité à l'âge de 5 mois ou plus. | Statistique Canada, enquête mensuelle sur les productions d'oeufs |
| 5. Réforme | Agriculture Canada |
| 6. Pondeuses consommée par les producteurs. | Statistique Canada, enquête mensuelle sur les producteurs d'oeufs |

La production totale pour le mois provient de l'addition des ventes de poules au nombre de poules consommées par les producteurs.

Les estimations provinciales mensuelles des ventes et du nombre de poules consommées par les producteurs sont calculées en oiseaux. La conversion en livres équivalentes se fait en appliquant un poids éviscéré moyen par nombre de poules abattues. Ces derniers chiffres proviennent d'Agriculture Canada. Nous totalisons les estimations mensuelles afin de fournir les données annuelles pour chaque province (sauf Terre-Neuve).

La valeur de la production s'obtient en appliquant un prix moyen pondéré pour l'année aux estimations annuelles des ventes et du nombre de poules consommées par les producteurs. Le prix provient de l'enquête mensuelle sur les producteurs d'oeufs de Statistique Canada.

Terre-Neuve communique à Statistique Canada des estimations annuelles de sa production de poulets et de poules et de la valeur de cette production. Celles-ci sont publiées dans l'Introduction du bulletin 23-202.

Production et valeur de la viande de poulet de grill

Fondamentalement, la méthode consiste à évaluer le nombre de poulets de grill produits par mois, multiplié par un poids moyen, ce qui donne le poids total produit. On multiplie le poids total par un prix mensuel moyen pour obtenir la valeur de la production.

Le nombre de poulets de grill produits par mois est en rapport direct avec le nombre de poussins de grill placés dans les élevages deux mois auparavant. Ces données de placement sont ventilées par province et émanent d'Agriculture Canada. Pour tenir compte des pertes dues à la mortalité, on soustrait 5% de placements.

Le poids moyen est tiré des chiffres mensuels que publie Agriculture Canada. Chaque mois, ce ministère fait connaître le nombre d'oiseaux (de moins de 4 livres) qui sont abattus et le poids total (éviscéré) qui en résulte. La somme des poids totaux mensuels forme la production annuelle éviscérée.

Agriculture Canada publie les prix des poulets de grill hebdomadairement. Nous en calculons la moyenne simple pour le mois et nous la multiplions par 1.37 pour la convertir en un prix moyen mensuel d'oiseaux éviscérés. Les moyennes ainsi obtenues sont ensuite appliquées à la production mensuelle, ce

qui donne la valeur de la production. Nous effectuons ces opérations pour chaque province et chaque mois afin d'établir le chiffre de la production annuelle pour l'ensemble du Canada.

Terre-Neuve n'est pas comprise dans ces calculs, mais nous publions une estimation distincte à l'égard de cette province.

Production et valeur de la viande de poulet de type lourd

L'expression "poulets de type lourd" désigne les poulets à rôtir (poulets de grill compris), les poulets à deux fins, les sujets de reproduction de poulets à griller, les poulets de ponte (la moitié des lots mixtes) et les sujets mâles des troupeaux de ponte. La production mensuelle de ces oiseaux par province dépend des placements préalables de poussins âgés d'un jour appartenant à ces catégories, soustraction faite des pertes dues à la mortalité. Le nombre de mois préalables et le pourcentage de pertes pour chaque catégorie s'établissent comme il suit:

	Nombre de mois d'inter- valle entre les placements	Pertes exprimées en pourcentage
		%
Poulets à rôtir (poulets de grill compris)	3	5
Poulets à deux fins	4	10
Sujets de reproduction de poulets à griller	18	20
Poulets de ponte:		
1. $\frac{1}{2}$ des lots mixtes	4	8
2. Mâles	4	8

Ces données proviennent d'Agriculture Canada. En utilisant les intervalles de placement et les pertes en pourcentage susmentionnés, nous évaluons la production et nous la comparons aux abattages de poulets de type lourd tels qu'ils sont dénombrés par Agriculture Canada dans les abattoirs enregistrés. L'estimation de la production doit dépasser le chiffre des abattages. Sinon, cela signifie qu'un certain nombre de poussins de grill n'ont pas été mis en marché à l'âge de deux mois, mais gardés en élevage jusqu'à ce qu'ils pèsent davantage. Dans ce cas, les oiseaux en question sont soustraits de l'estimation des poulets de grill et ajoutés aux poulets plus lourds, afin que la production d'oiseaux lourds englobe les sujets abattus dans les abattoirs enregistrés.

Agriculture Canada fait connaître le nombre d'oiseaux pesant plus de 4 livres qui sont abattus chaque mois dans chaque province, ainsi que le poids en livres de la viande que l'abattoir en tire (poids éviscéré). À l'aide de ces chiffres, nous calculons le poids moyen mensuel par oiseau abattu et nous l'appliquons au nombre d'oiseaux produits.

Pour obtenir les valeurs mensuelles, il faut appliquer à la production les prix qui proviennent du Rapport sur le marché des volailles d'Agriculture Canada. Les prix des volailles (vivantes) de 6 livres et plus sont donnés toutes les semaines par province, et on calcule la moyenne pour obtenir le prix mensuel des volailles vivantes. On multiplie cette moyenne par 1.37 pour la convertir selon l'équivalent éviscéré.

Production et valeur de la viande de dindon

Les estimations de la production de viande de dindon se fondent sur le nombre de dindons abattus dans les abattoirs enregistrés (abattage contrôlé par le gouvernement fédéral), sur les données du recensement et sur des résultats d'enquête.

La production totale comprend celle des éleveurs commerciaux et non commerciaux, ainsi que les dindons consommés à la maison par les producteurs. Pour établir ces différents totaux, nous utilisons trois méthodes distinctes; en voici le détail.

Les dindons abattus dans les abattoirs enregistrés constituent la production des éleveurs commerciaux. Ces données proviennent de la publication hebdomadaire d'Agriculture Canada, Rapport sur le marché des volailles.

Pour prévenir les doubles comptes, nous éliminons des données d'abattoir les mouvements interprovinciaux et les importations de dindons vifs dont les chiffres nous sont fournis par Agriculture Canada.

Les estimations de la production du secteur non commercial sont fondées sur les données du recensement de 1976 et sur les résultats de l'Enquête sur les achats de petits troupeaux faite par Agriculture Canada en 1976. Nous prenons comme point de départ le compte du recensement de 1976 de tous les dindons des élevages par lots de moins de 527 produits au 1^{er} juin 1976. Nous ajoutons 15% à chaque total provincial afin de tenir compte des dindons achetés en lots de moins de 500 du 1^{er} juin 1976 au 30 septembre 1976, selon l'enquête sur les achats de petits troupeaux; nous y ajoutons aussi les sujets

consommés parmi les placements faits de janvier à février. Nous multiplions ensuite le chiffre estimatif de la production par le poids moyen de tous les dindons abattus à des fins commerciales dans la province.

Le nombre de dindons consommés par les producteurs est publié par l'Office canadien de commercialisation du dindon.

Pour calculer la valeur de la production annuelle de dindons dans chaque province, nous appliquons un prix moyen pondéré par les sorties de chaque mois. Ce prix nous est communiqué par Agriculture Canada.

Prix et valeur de la production de dindons

Le prix mensuel des dindons que la Sous-section des recettes agricoles de la Division de la statistique de l'agriculture (Statistique Canada) établit sert à calculer les recettes agricoles mensuelles. Le prix provient du Rapport hebdomadaire sur le marché des volailles (Agriculture Canada).

Les prix que touchent les producteurs pour les dindons vifs dans chaque province (selon les chiffres établis par les offices provinciaux de commercialisation) sont indiqués à l'égard des oiseaux de 12 livres et moins, des oiseaux pesant plus de 12 livres et moins de 20 livres, et des oiseaux pesant 20 livres ou plus. Ces prix concernent les oiseaux n° 1. Aucun prix n'est indiqué pour les oiseaux n° 2. À la suite de consultations auprès des représentants de l'industrie, nous avons établi, cependant, des différences entre les prix des oiseaux n° 1 et n° 2. Dans le cas des oiseaux pesant moins de 12 livres et de ceux de la catégorie 12-20 livres, le prix n° 2 était de 2.50\$ de moins que celui des oiseaux n° 1, mais de 2.00\$ de moins pour les

oiseaux pesant 20 livres et plus. Ces différences s'appliquent à chaque province. Le prix moyen à employer doit être pondéré si l'on veut qu'il reflète les prix n° 1 et n° 2. Cette pondération s'effectue selon la proportion d'oiseaux abattus dans chaque catégorie. Les proportions sont les suivantes:

	<u>N° 1</u>	<u>N° 2</u>
moins de 12 livres	65%	35%
de 12 à 20 livres	80%	20%
plus de 20 livres	70%	30%

Par exemple, en mai 1979, le prix n° 1 des oiseaux de moins de 12 livres en Ontario était 54.50\$ (source: Rapport mensuel sur la volaille). Le prix n° 2 serait 54.50\$ - 2.50\$ - 52.00\$. Mais 65% des oiseaux sont de catégorie n° 1 et 35% de catégorie n° 2. Le prix moyen pondéré selon la catégorie est donc de 35.42\$ (c'est-à-dire 65% de 54.50\$) plus 18.20\$ (c'est-à-dire 35% de 52.00\$), ce qui donne 53.62\$. En employant des méthodes semblables pour les catégories de poids des oiseaux de 12 à 20 livres et de plus de 20 livres, on obtient des prix moyens pondérés (par catégorie) de 53.00\$ et 54.50\$. Pour calculer le prix moyen mensuel de tous les dindons, nous pondérons les trois prix par le nombre d'oiseaux abattus dans chaque catégorie de poids au cours de ce mois.

Le prix n° 1, tiré du Rapport sur le marché de la volaille comme point de départ de ces calculs, est le prix indiqué la deuxième semaine du mois.

Nous convertissons le prix final du poids vif au poids éviscéré en le multipliant par 1.234. Les prix (poids éviscéré) sont ensuite appliqués aux chiffres mensuels de production, ce qui donne les valeurs mensuelles de chaque province. Enfin, nous additionnons ces valeurs et les données de la production pour obtenir les estimations annuelles.

Production et valeur des oeufs

Nous évaluons la production en multipliant le nombre de pondeuses par le taux de ponte dans chaque province.

Les sources d'estimations du nombre de pondeuses sont les suivantes:

<u>Genre de troupeau</u>	<u>Source</u>
Pondeuses en troupeaux enregistrés	Office canadien de commercialisation des oeufs
Pondeuses en troupeaux non enregistrés	Statistique Canada, enquête mensuelle sur la volaille et les oeufs
Pondeuses en troupeaux d'approvisionnement	Agriculture Canada

Le taux de ponte est tiré de l'enquête mensuelle sur la volaille et les oeufs de Statistique Canada. L'échantillon est stratifié, et la plus grande strate de chaque province représente les troupeaux enregistrés. Nous demandons aux répondants de déclarer le "nombre d'oeufs pondus la semaine dernière" et, à l'égard de chaque strate, nous convertissons ce nombre en un taux de ponte mensuel. Nous multiplions ensuite les taux mensuels par les estima-

tions du nombre de pondeuses dans chaque strate afin d'obtenir le nombre d'oeufs produits au cours du mois dans chacune des strates. La somme du nombre d'oeufs produits par strate donne le total des oeufs produits au cours du mois dans chaque province. La somme des productions mensuelles donne la production annuelle d'oeufs.

Le total des oeufs produits, divisé par le nombre total de pondeuses dans la province, donne le taux de ponte moyen pondéré par province.

La valeur de la production s'obtient en multipliant le nombre d'oeufs produits dans chaque strate par le prix à la douzaine pour chaque strate. Le prix à la douzaine pour chaque strate provient aussi de l'enquête mensuelle de Statistique Canada sur la volaille et les oeufs. Le prix pour la plus grande strate (troupeaux enregistrés) est fourni par Agriculture Canada, et non par l'enquête. La somme de la valeur de la strate donne la valeur de la production pour le mois et la province. L'addition des valeurs mensuelles donne la valeur annuelle des oeufs produits.

Diffusion des données

Les données sur la production et la valeur annuelles de la volaille et des oeufs paraissent initialement le 30 avril environ de l'année qui suit l'année de référence, dans le Quotidien de Statistique Canada, n^{os} 11-001E et 11-001F au catalogue. Au même moment elles deviennent disponibles dans CANSIM, bibliothèque informatique renfermant diverses séries de statistique. Ces données sont publiées sous une forme définitive dans Production de volaille et d'oeufs, n^o 23-202 au catalogue, qui paraît 8 semaines environ après leur sortie initiale.

Estimation de la consommation apparente de viande de
volaille par personne

Introduction

On parle ici de disparition car il ne s'agit pas seulement de consommation, mais plutôt de la quantité de viande (éviscérée) disponible pour tous les usages, y compris certaines pertes. Sont visés les poules, les poulets et les dindons. On procède à la façon d'un bilan. On additionne d'abord les stocks de départ, les importations et la production pour obtenir les ressources totales. Ensuite, on soustrait les exportations et les stocks de fin d'année des ressources totales, ce qui donne la disparition intérieure apparente. On divise ce dernier chiffre par l'estimation de la population au 1^{er} juillet et on obtient la disparition apparente par personne pour chaque catégorie de volaille.

Estimations de la production

On estime la production pour chaque catégorie de volaille selon la méthode décrite dans le chapitre sur la production de la volaille (voir page 43).

Stocks de début et de fin d'année

Les stocks de début et de fin d'année se rapportent aux produits de volaille congelés et sont établis d'après des enquêtes du type recensement dont le taux de réponse est presque de 100%. Les données sur les stocks sont

prélevées au niveau des entreprises de conditionnement et de vente en gros, et les entreprises doivent déclarer tous les stocks qu'elles détiennent dans leurs propres établissements ou dans des locaux loués spécialement ailleurs.

La collecte des données sur les stocks se fait en collaboration avec la Division de la volaille d'Agriculture Canada. L'univers de l'enquête comprend les entrepôts frigorifiques publics et semi-publics, les conditionneurs de viande, les producteurs, les entrepôts des épiceries de gros et les entrepôts centraux des chaînes d'alimentation. Les données sur les stocks en entrepôts frigorifiques paraissent chaque mois.

Importations et exportations

Les exportations de poulets (Poulet, frais ou congelé) figurent dans la catégorie 11-69 de la publication sur le commerce du Canada (Statistique Canada). Nous faisons la répartition entre les exportations de poules et de poulets d'après des données sur les exportations de volaille inspectée publiées par la Division de l'hygiène animale d'Agriculture Canada. Nous appliquons ensuite la proportion de chacune au total de Statistique Canada. Les exportations de poules et de poulets vivants figurent séparément dans le Rapport hebdomadaire sur le marché des volailles, publié par Agriculture Canada. Ces derniers chiffres sont convertis en poids éviscéré (70% pour les poules, 75% pour les poulets) et ajoutés aux exportations.

Les exportations de dindons sont censées représenter pour Statistique Canada 95% de la catégorie 11-99, volaille, fraîche ou congelée, NDA. Nous avons établi ce pourcentage après consultation de notre Division du

commerce extérieur. Nous tirons les chiffres sur les exportations de dindons vivants du Rapport hebdomadaire sur le marché des volailles et nous leur appliquons un facteur de 0.81 pour obtenir le poids éviscéré.

Les importations de poulets, de poules et de dindons sont tirées de données combinées de Statistique Canada et d'Agriculture Canada.

Fondamentalement, les données sur les importations de viande de volaille viennent de Statistique Canada, et celles sur les importations de volailles vivantes, d'Agriculture Canada. Les importations de poulet découpé figurent dans la catégorie 11-69 de la publication sur le commerce du Canada. Ce chiffre donne le poids éviscéré. Nous répartissons le chiffre des importations entre la viande de poule et de poulet, d'après la ventilation donnée dans le Rapport hebdomadaire sur le marché des volailles. Les importations de viande de dindon figurent dans la catégorie 11-88 (dindon, frais ou congelé) de la publication sur le commerce du Canada (n° 65-007 au catalogue de Statistique Canada).

Les importations de volailles vivantes destinées à l'abattage figurent dans le Rapport hebdomadaire sur le marché des volailles d'Agriculture Canada. On donne des chiffres pour les poulets, les poules et les dindons. Pour convertir le poids des animaux vivants au poids des carcasses éviscérées, on applique les facteurs suivants:

- . poulets, 0.75
- . poules, 0.70
- . dindons, 0.81.

Disparition intérieure

Nous avons décrit les sources et le calcul des variables utilisées pour obtenir la disparition intérieure totale. Pour estimer la disparition apparente par personne, il faut se servir des estimations de la population du Canada au 1^{er} juillet. On obtient ces estimations de la Division du recensement de Statistique Canada, qui rajuste les chiffres du recensement de façon à tenir compte des naissances, des décès, de l'immigration et de l'émigration.

Diffusion des données

Les données sur la production et la valeur annuelles de la volaille et des oeufs paraissent initialement le 30 avril environ de l'année qui suit l'année de référence, dans le Quotidien de Statistique Canada, nos 11-001E et 11-001F au catalogue. Au même moment elles deviennent disponibles dans CANSIM, bibliothèque informatique renfermant diverses séries de statistique. Ces données sont publiées sous une forme définitive dans Production de volaille et d'oeufs, n^o 23-202 au catalogue, qui paraît 8 semaines environ après leur sortie initiale.

Méthodologie pour l'estimation de la consommation apparente
d'oeufs par personne

Introduction

L'estimation de la consommation intérieure apparente annuelle d'oeufs se fonde sur un bilan ressources-utilisations dans lequel la consommation intérieure apparente constitue un élément résiduel de la balance entre les ressources totales et les utilisations totales.

<u>Resources</u>	<u>Utilisations</u>
Stocks au début de l'année (1er janvier) _____	Stocks à la fin de l'année (31 décembre) _____
Production _____	Oeufs utilisés pour l'incubation _____
Importations (à l'exclusion des oeufs d'incubation)..... _____	Exportations _____
	Consommation intérieure apparente* _____
Ressources totales _____	Utilisations totales _____
	* élément résiduel

On calcule la consommation apparente par personne en divisant la consommation intérieure apparente par la population au 1er juillet.

Stocks de début et de fin d'année

Les estimations des stocks sont décrites dans la section traitant des enquêtes sur les entrepôts frigorifiques (voir page 78). Les chiffres sur les stocks d'oeufs congelés sont donnés en tonnes métriques dans la publication Production et stocks d'oeufs et de volaille (n° 23-003 au catalogue). Les stocks d'oeufs sont donnés selon leur état liquide ou solide. Les stocks liquides étant déclarés en kilogrammes, on les multiplie

1.65 pour les convertir en douzaines d'oeufs frais. Pour convertir en douzaines les stocks d'oeufs en poudre (déclarés en kilogrammes), on leur applique un facteur de 6.98.

Production d'oeufs

Les estimations se fondent sur des données tirées d'une enquête de Statistique Canada sur les producteurs d'oeufs, en plus des renseignements fournis par l'Office canadien de commercialisation des oeufs. Pour une description plus complète, voir la section sur la production de viande de volaille et d'oeufs (page 43).

Importations et exportations d'oeufs

Ces chiffres sont publiés mensuellement par la Division du commerce extérieur de Statistique Canada dans Importations par marchandises (n° 65-007 au catalogue) et dans Exportations par marchandises (n° 65-004).

Les importations d'oeufs entrent dans les catégories suivantes, les codes étant indiqués entre parenthèses:

Oeufs d'incubation (53-09), en douzaines

Oeufs dans leur coquille, NDA¹ (53-19), en douzaines

Oeufs déshydratés, en poudre, NDA¹ (53-59), en kilogrammes

Oeufs entiers, jaunes ou blancs, NDA¹ (53-69), en kilogrammes.

Pour convertir la catégorie 53-59 (oeufs en poudre) de kilogrammes en douzaines, on multiplie le poids par 6.98, et pour convertir le poids de la

1. NDA: non dénommé ailleurs.

catégorie 53-69 en douzaines, on multiplie par 1.65. On soustrait les importations d'oeufs d'incubation (53-09) des importations totales pour calculer la consommation intérieure apparente.

Les exportations d'oeufs entrent dans les catégories suivantes, les codes étant indiqués entre parenthèses:

Oeufs d'incubation (53-09), en douzaines

Oeufs dans leur coquille (53-19), en douzaines

Oeufs congelés, entiers, jaunes ou blancs (53-69), en kilogrammes.

Étant donné qu'il n'existe pas de catégorie d'exportation distincte pour les oeufs déshydratés en poudre (équivalent de la catégorie 53-59 dans les importations), les exportations de ce produit entrent dans la catégorie 53-69. Puisque les facteurs de conversion des oeufs déshydratés et des oeufs liquides en douzaines d'oeufs frais sont différents, il faut séparer ces deux catégories. À cette fin, on se fonde sur la valeur par kilogramme, les exportations de plus de 2.2 dollars par kilogramme représentant les oeufs en poudre, et celles de moins de 2.2 dollars par kilogramme représentant les oeufs liquides. Pour le calcul de la consommation intérieure apparente, tous les éléments doivent être en douzaines.

Oeufs utilisés pour l'incubation

Ces données sont fournies par la Division de la volaille d'Agriculture Canada, mais ne sont pas publiées. Chaque mois, on rajuste le nombre d'oeufs d'incubation en tenant compte des mouvements interprovinciaux, de façon à obtenir le nombre d'oeufs d'incubation vendus par les producteurs.

Dans une province donnée, les oeufs mis en incubateur peuvent venir de cette province ou d'une autre province. Pour obtenir une image réelle des ventes d'une province, les oeufs d'incubation envoyés en dehors de la province restent inclus dans les ventes, et ceux reçus d'une autre province sont exclus des ventes. On effectue ces calculs chaque mois pour chaque province.

Consommation apparente par personne

Pour calculer la consommation apparente d'oeufs par personne, on divise la consommation intérieure apparente par l'estimation de la population du Canada au 1^{er} juillet. On obtient cette estimation de la Division du recensement de Statistique Canada, qui rajuste les chiffres du recensement de façon à tenir compte des naissances, des décès, de l'immigration et de l'émigration. On parle ici de "consommation apparente", car les chiffres ne comprennent pas seulement la consommation humaine, mais aussi des estimations des pertes et des oeufs disponibles pour d'autres formes de consommation comme les aliments de toutes sortes pour animaux ou pour des usages industriels, tels les shampoings.

Diffusion des données

Les données sur la production et la valeur annuelles de la volaille et des oeufs paraissent initialement le 30 avril environ de l'année qui suit l'année de référence, dans le Quotidien de Statistique Canada, nos 11-001E et 11-001F au catalogue. Au même moment elles deviennent disponibles dans CANSIM, bibliothèque informatique renfermant diverses séries de statistique. Ces données sont publiées sous une forme définitive dans Production de volaille et d'oeufs, n° 23-202 au catalogue, qui paraît 8 semaines environ après leur sortie initiale.

STOCKS DES ALIMENTS CONGELÉS

Méthodologie de l'enquête sur les stocks de viandes congelées

Introduction

La Division de la statistique agricole recueille les renseignements sur les stocks de viandes congelées et les publie dans le bulletin intitulé Stocks de viandes congelées (n° 32-012 au catalogue). On trouvera ci-après une brève description des méthodes suivies pour obtenir les données.

Objectifs de l'enquête

L'enquête a pour objectif de fournir aux conditionneurs, aux producteurs, aux associations de producteurs, aux détaillants, aux organismes agricoles et aux administrations publiques une mesure du niveau des stocks de viandes congelées qui se trouvent dans les entrepôts frigorifiques au Canada. Ces renseignements viennent étayer les décisions en matière de production, de fixation des prix, d'importation et d'exportation.

Champ de l'enquête et liste d'adresses

L'enquête vise les entrepôts frigorifiques publics*, semi-publics* et privés, les entreprises de conditionnement des viandes, les boucher-grossistes, les abattoirs et les entrepôts centraux des grands

* Un entrepôt public est une exploitation commerciale mise à la disposition de ceux qui ont besoin d'une chambre frigorifique, tandis qu'un entrepôt semi-public appartient à une entreprise qui loue la partie frigorifique dont elle ne se sert pas.

magasins d'alimentation à succursales. La liste d'adresses se fonde principalement sur la liste des établissements enregistrés en vertu de la Loi sur l'inspection des viandes du Canada. La Division de l'inspection des viandes d'Agriculture Canada produit cette liste tous les trimestres, et la Sous-section de l'entreposage frigorifique de Statistique Canada y fait les ajouts et les suppressions nécessaires.

Plan de l'enquête

Il s'agit d'une enquête de type recensement, en ce sens que toutes les entreprises figurant sur la liste d'adresses sont dénombrées.

Questionnaires utilisés et produits visés

Deux questionnaires servent à l'enquête sur les stocks de viandes congelées. L'un (voir l'appendice II) s'adresse aux entrepôts frigorifiques publics et semi-publics, et l'autre (voir l'appendice III), à tous les autres entrepôts. Les produits visés figurent le porc congelé, le boeuf congelé, le veau congelé, le mouton et l'agneau congelés et les viandes de fantaisie congelées. Parmi les viandes de fantaisie congelées, on trouve le porc, le boeuf, le veau et l'agneau. Les stocks de porc congelé englobent les viandes domestiques et importées sans distinction, mais on fait la distinction entre les stocks de viandes importées et domestiques de boeuf, de veau, de mouton et d'agneau. Le boeuf et le veau sont en outre classés selon qu'ils sont désossés ou non désossés. Les produits non visés comprennent la viande fraîche, la volaille fraîche, le lapin et la viande en transit. Les stocks de volaille congelée figurent dans Production et stocks d'oeufs et de volaille (n° 23-003 au catalogue), et les données sur les viandes en conserve paraissent dans Certaines viandes et préparations de viandes (n° 32-020).

Collecte des données et procédures de rappel

Statistique Canada envoie les questionnaires aux entreprises pour qu'elles les reçoivent le premier du mois de référence. Les questionnaires doivent revenir à Ottawa pour le 6 du même mois. En cas de non-réponse, les procédures de rappel peuvent comprendre des lettres, des appels téléphoniques ou des visites faites par des agents de la Division des opérations régionales de Statistique Canada. Avant de faire les estimations préliminaires, on communique avec toutes les entreprises d'importance qui n'ont pas encore répondu le 6 du mois.

Taux de réponse

Le taux de réponse de cette enquête au moment des estimations préliminaires est d'environ 90%, ce qui représente approximativement 95% des stocks.

Méthodes d'estimation en cas de non-réponse

Si un non-répondant a des stocks importants de viande congelées, on communique avec lui au téléphone avant d'établir les estimations préliminaires. Pour les autres non-répondants, on fait les estimations préliminaires en appliquant aux chiffres précédents de l'entreprise les tendances cycliques du secteur et les facteurs courants qui influent sur l'évolution des stocks. On remplace les estimations par les chiffres réels dès que les rappels par la poste le permettent et on les incorpore aux chiffres révisés publiés le mois suivant. Les agents de la Division des opérations régionale recueillent les données pour toutes les autres chiffres

réels dès que les rappels par la poste le permettent et on les incorpore aux chiffres révisés publiés les définitifs paraissent dans la publication spécialisée de la Division de la statistique agricole intitulée Stocks de produits alimentaires dans les entrepôts frigorifiques et autres (n° 32-217 au catalogue).

Traitement des données

La Sous-section de l'entreposage frigorifique de la Division de la statistique agricole de Statistique Canada à Ottawa s'occupe du traitement des données et de la préparation des manuscrits. On regroupe les données des Maritimes, de façon à respecter les règles de confidentialité de la Loi sur la statistique.

Précision des données

Les chiffres définitifs correspondent ordinairement à 1% près aux estimations préliminaires, l'écart dépassant rarement 2%.

Diffusion des données

La première parution des données a lieu vers le 22 du mois de référence dans le Quotidien de Statistique Canada, n° 11-001F au catalogue. Grâce au CANSIM, banque électronique de données statistiques, on peut obtenir les stocks de porc, de boeuf, de veau et de mouton et d'agneau congelés pour l'ensemble du Canada. Les données sont ensuite publiées dans le bulletin Stocks de viandes congelées, n° 32-012 au catalogue qui paraît vers le 10 du mois suivant la période de référence.

Méthodologie des enquêtes sur les stocks de beurre et de fromage

Introduction

La Division de la statistique agricole, en collaboration avec les ministères de l'agriculture des provinces, des régies de marché de lait, et les commissions de lait, recueille les données sur les stocks de beurre et de fromage. Ces données sont publiées dans la Revue laitière (23-001) et Stocks de produits alimentaires dans les entrepôts frigorifiques et autres (32-217). Ce rapport donne une description brève des méthodes qu'on utilise pour obtenir ses données.

Objectifs des enquêtes

Les enquêtes visent à informer tous les mois les conditionneurs, les producteurs et les associations de producteurs, les détaillants, les organismes agricoles et l'État sur les stocks de beurre et de fromage qui se trouvent dans les entrepôts frigorifiques du Canada pour leur permettre de prendre des décisions au sujet des niveaux de production, de l'établissement des prix, des importations et des exportations.

Pour obtenir ces données, on mène différentes enquêtes selon le lieu d'entreposage (entrepôts frigorifiques ou fabriques) et le degré de transformation des produits. Les estimations obtenues grâce à ces différentes enquêtes sont ensuite réunies pour former le total de tous les stocks, quel que soit le lieu d'entreposage.

Enquête s'adressant aux entrepôts frigorifiques (formule CS151)

Champ de l'enquête et liste d'adresses

L'enquête a lieu chaque mois dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve. Elle vise les entrepôts frigorifiques publics, semi-publics et privés. Les stocks qui se trouvent dans les fabriques ne doivent pas être déclarés. La liste des entrepôts frigorifiques a été établie grâce à diverses sources incluant Agriculture Canada, la Commission canadienne du lait, d'autres divisions de Statistique Canada et les autorités provinciales. La liste est mise à jour grâce aux mêmes sources. Environ 200 entreprises font l'objet de l'enquête sur les stocks de beurre et de fromage.

Plan de l'échantillon

L'enquête est une enquête de type recensement; en effet, toutes les entreprises dont le nom figure sur la liste d'adresses doivent répondre au questionnaire.

Questionnaires utilisés et produits visés

Une formule CS 151 (voir l'appendice IV) sert à l'enquête sur les stocks de beurre et de fromage qui se trouvent dans les entrepôts frigorifiques. Parmi les produits visés figurent le beurre de fabrique, le beurre de petit lait, l'huile de beurre, le cheddar, toutes les variétés de fromage et les fromages fondus fabriqués à partir du cheddar et de fromages autres que le cheddar.

Collecte des données et procédures de rappel

On envoie les questionnaires d'Ottawa par la poste aux exploitants des entreprises pour qu'ils les reçoivent avant le premier jour du mois de référence. Les questionnaires doivent être retournés à Ottawa avant le 6 du mois. On relance les non-répondants en leur envoyant une lettre, en leur téléphonant ou, au besoin, en demandant à la Division des opérations régionales de Statistique Canada de leur rendre visite.

Taux de réponse

Le taux de réponse préliminaire de cette enquête est d'environ 90 %, quel que soit le mois. Ce taux englobe les principales entreprises qui n'ont pas répondu au questionnaire et avec lesquelles on communique immédiatement pour faire en sorte que les déclarations soient aussi complètes que possible en vue de l'établissement des estimations préliminaires. Ces répondants (90 %) ont en main environ 95 % des stocks.

Méthodes d'estimation en cas de non-réponse

Toutes les entreprises doivent répondre au questionnaire; il arrive cependant que certaines n'aient pas encore fait parvenir leur déclaration lorsqu'on établit les estimations préliminaires. Si un non-répondant a des stocks importants de beurre et de fromage, on communique avec lui par téléphone avant d'établir les estimations préliminaires. Quant aux autres non-répondants, on établit les estimations préliminaires en appliquant aux chiffres précédents de l'entreprise les tendances cycliques de l'industrie et les facteurs courants qui influent sur les flux des stocks. On remplace ces

estimations par les chiffres réels dès qu'on les a obtenus après avoir relancé les non-répondants par la poste et on les incorpore aux chiffres révisés publiés le mois suivant. Les agents de la Division des opérations régionales de Statistique Canada recueillent les données auprès de toutes les autres entreprises qui n'ont pas encore répondu pour assurer l'exhaustivité de l'enquête. Ces chiffres définitifs paraissent dans la publication annuelle de la Division de la statistique agricole sur les entrepôts frigorifiques (Stocks de produits alimentaires dans les entrepôts frigorifiques et autres, n° 32-217 au catalogue).

Traitement des données

La Sous-section de l'entrepasage frigorifique de la Division de la statistique agricole de Statistique Canada à Ottawa s'occupe de la collecte et de la vérification des données, de l'établissement des totalisations, des procédures de rappel et de la rédaction des manuscrits. On regroupe les données des Maritimes pour éviter d'enfreindre la Loi sur la statistique. Les provinces ne compilent pas et ne publient pas toutes les données.

Enquête s'adressant aux fabriques (formule F149)

Champ de l'enquête et liste d'adresses

L'enquête vise les fabriques qui produisent et entreposent du beurre de fabrique, du beurre de petit lait et du fromage cheddar. La formule F149 est envoyée par la poste par la Sous-section de l'entrepasage frigorifique, et elle est retournée aux provinces. La liste des fabriques est fournie par Agriculture Canada et est mise à jour par ce ministère et par les autorités laitières des provinces.

Plan de l'échantillon

L'enquête est une enquête de type recensement; en effet, toutes les entreprises dont le nom figure sur la liste d'adresses doivent répondre au questionnaire.

Questionnaire utilisé et produits visés

La formule F149 sert à recueillir les données concernant la production et les stocks de beurre de fabrique, de beurre de petit lait et de fromage cheddar aux usines des manufacturiers. Dans plusieurs provinces cette formule, et autres formules, ont été remplacées par une formule exhaustive mensuelle, au sujet des produits manufacturés.

Collecte des données et procédures de rappel

La formule F149 est envoyée par la poste d'Ottawa, mais est retournée par les fabriques aux provinces. Les données y sont dépouillées, et les résultats envoyés par télex à Ottawa. Les formules provinciales et les questionnaires sont envoyés à Ottawa par la suite. Les provinces relancent les non-répondants en leur téléphonant et/ou en leur rendant visite. Il convient de noter que les provinces ont commencé à assumer la responsabilité de la collecte de ces données dans les fabriques. Ce transfert est déjà chose faite en Ontario, en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick, et les autres provinces emboîteront le pas sous peu. Dans ces trois provinces, un seul questionnaire exhaustif sur les produits laitiers est envoyé par la poste aux laiteries, et les données sont saisies par les provinces et transmises à Ottawa.

Taux de réponse

Le taux de réponse préliminaire de cette enquête est d'environ 90 %, quel que soit le mois. Ce taux englobe les principales entreprises qui n'ont pas répondu au questionnaire et avec lesquelles on communique immédiatement pour faire en sorte que les déclarations soient aussi complètes que possible en vue de l'établissement des estimations préliminaires. Ces répondants (90 %) ont en main environ 95 % des stocks.

Méthodes d'estimation en cas de non-réponse

Toutes les entreprises doivent répondre au questionnaire; il arrive cependant que certaines n'aient pas encore fait parvenir leur déclaration lorsqu'on établit les estimations préliminaires. Si un non-répondant a des stocks importants de beurre et de fromage, on communique avec lui par téléphone avant d'établir les estimations préliminaires. Quant aux autres non-répondants, on établit les estimations préliminaires en appliquant aux chiffres précédents de l'entreprise les tendances cycliques de l'industrie et les facteurs courants qui influent sur les flux des stocks. Les provinces remplacent les estimations par les chiffres réels dès qu'elles les ont obtenus après avoir relancé les non-répondants par la poste et les incorporent aux chiffres révisés publiés le mois suivant. La sous-section de l'industrie laitière de Statistique Canada recueille les données auprès de toutes les autres entreprises qui n'ont pas encore répondu à la fin de l'année pour assurer l'exhaustivité de l'enquête. L'Ontario, la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick se chargent déjà de ce travail. D'autres provinces emboîteront le pas lorsque les questionnaires sur les produits laitiers et les méthodes de collecte seront mis au point. Les chiffres définitifs

paraissent dans la publication annuelle de la Division de la statistique agricole sur les entrepôts frigorifiques (Stocks de produits alimentaires dans les entrepôts frigorifiques et autres, n° 32-217 au catalogue).

Traitement des données

Les provinces s'occupent de la collecte et de la vérification des données, de l'établissement des totalisations et des procédures de rappel. Elles envoient les feuilles à la Sous-section de l'entreposage frigorifique de la Division de la statistique agricole de Statistique Canada à Ottawa. Les données paraissent dans un tableau mensuel de stocks, et les tableaux de consommation apparente de la publication La revue laitière (23-001).

Enquêtes sur les stocks de fromage autre que le cheddar (formule SP149)

Cette formule s'est envoyée qu'aux fabriques, et les renseignements sont obtenus par la Sous-section de l'industrie laitière. La formule s'intitule Fromage de fabrique - autre que le cheddar. On trouvera la description complète de cette enquête à la section portant sur les enquêtes sur les produits laitiers. La méthodologie générale est semblable à celle des enquêtes de l'entreposage frigorifique. Cette formule a été incorporée dans une formule provinciale concernant les manufacturiers, dans quelques provinces, comme dans le cas de beurre et cheddar.

Enquête sur les stocks de fromages fondus

Les stocks de Fromages fondus sont le résultat d'une combinaison de données recueillies par la Division de la statistique agricole et la Division des industries manufacturières et primaires (MAPID).

Précision des données

Il s'agit des estimations des stocks de beurre et de fromage. La précision a varié, mais les estimations préliminaires correspondent habituellement à 5 pour cent près aux chiffres finals. La précision varie habituellement parce que les fabriques ne sont pas toutes enquêtées en raison d'une liste d'adresses inadéquate. Lorsque les provinces recueilleront les statistiques sur les produits laitiers qui se trouvent dans les fabriques, la précision des données devrait s'accroître, car toutes les fabriques seront enquêtées.

Diffusion des données

La première parution des données sur les stocks de beurre et de fromage a lieu le ou vers le 20^e jour du mois de référence dans le Quotidien de Statistique Canada. Les données sur les stocks de beurre et de fromage qui se trouvent dans les fabriques et les entrepôts frigorifiques sont réunies, et des totaux sont publiés. Les données sont ensuite publiées dans la Revue laitière (n^o 23-001 au catalogue). Grâce au CANSIM, banque électronique de données statistiques, on peut aussi obtenir des données sur les stocks de beurre et de fromage.

Enquête sur les stocks de produits et de sous-produits de lait concentré
objectifs de l'enquête

L'enquête a pour objectif de fournir aux conditionneurs, aux producteurs, aux associations de producteurs, aux détaillants, aux organismes agricoles et aux administrations publiques une mesure du niveau des stocks de produits et de sous-produits de lait concentré qui se trouvent dans les entrepôts frigorifiques et ordinaires au Canada. Ces renseignements viennent étayer les décisions en matière de production, de fixation des prix, d'importation et d'exportation.

Champ de l'enquête et liste d'adresses

L'enquête vise les producteurs de produits et de sous-produits de lait concentré qui détiennent des stocks dans leur établissement principal ou dans l'une ou l'autre de leurs succursales, ou encore dans des entrepôts frigorifiques ou ordinaires au Canada.

Plan de l'enquête

Il s'agit d'une enquête de type recensement, en ce sens que toutes les entreprises dont le nom figure sur la liste d'adresses sont dénombrées.

Questionnaires utilisés et produits visés

Une seule formule sert à l'enquête sur les stocks de produits et de sous-produits de lait concentré. Les produits visés sont les suivants: lait entier condensé, lait entier évaporé, lait entier en poudre (par pulvérisation

ou broyage), lait partiellement écrémé évaporé ou concentré, lait écrémé évaporé ou condensé, poudre de lait écrémé (par pulvérisation ou broyage), lait de beurre en poudre, caséine et petit-lait en poudre.

Collecte des données et procédures de rappel

Les questionnaires, envoyés aux entreprises de conditionnement par la Section du bétail et des produits d'origine animale (Division de l'agriculture, Statistique Canada), parviennent à ces entreprises pour le premier du mois de référence. Les questionnaires doivent être renvoyés à Ottawa pour le six du mois. En cas de non-réponse, les procédures de rappel peuvent comprendre des lettres, des appels téléphoniques et, si nécessaire, des visites faites par des agents de la Division des opérations régionales de statistique Canada.

Taux de réponse

Le taux de réponse pour cette enquête au moment des estimations préliminaires est d'environ 90%, ce qui représente approximativement 95% des stocks.

Méthodes d'estimation en cas de non-réponse

Toutes les entreprises doivent répondre au questionnaire. Si un non-répondant a des stocks importants de produits et de sous-produits et de sous-produits de lait concentré, on communique avec lui par téléphone avant d'établir les estimations préliminaires. Pour les autres non-répondants, on fait les estimations préliminaires en appliquant aux chiffres précédents de

l'entreprise les tendances cycliques du secteur et les facteurs courants qui influent sur l'évolution des stocks. On remplace les estimations par les chiffres réels dès que les rappels par la poste le permettent et on les incorpore aux chiffres révisés publiés le mois suivant. Les agents de la Division des opérations régionales recueillent les données pour toutes les autres entreprises qui n'ont pas encore répondu à la fin de l'année, de façon à assurer l'exhaustivité de l'enquête. Les chiffres définitifs paraissent dans la publication spécialisée annuelle de la Division de la statistique agricole intitulée Stocks de produits alimentaires dans les entrepôts frigorifiques et autres (n° 32-217 au catalogue).

Traitement des données

La Sous-section de l'entreposage frigorifique de la Division de la statistique agricole de Statistique Canada à Ottawa s'occupe du traitement des données et de la préparation des manuscrits. Les données ne sont publiées qu'au niveau national. On est en train de transférer graduellement aux provinces la responsabilité de la collecte des données. L'Ontario, la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick font maintenant leur propre collecte. On prévoit que ces transferts de responsabilités seront terminés au cours de 1981.

Précision des données

Les estimations définitives correspondent ordinairement à 1% près aux estimations préliminaires, l'écart n'ayant jamais dépassé 2%.

Diffusion des données

La Première parution des données a lieu le ou vers le 19^e jour du mois de référence dans le Quotidien de Statistique Canada (n° 11-001F au catalogue). Les données sont ensuite officiellement publiées dans La revue laitière (n° 23-001), qui paraît environ huit semaines après la première parution. On peut aussi obtenir des données sur les produits et les sous-produits de lait concentré par l'entremise du CANSIM, bibliothèque informatisée renfermant divers genres de séries statistiques.

Méthodologie de l'enquête sur les stocks de volailles et d'oeufs congelés

Introduction

La Division de la statistique agricole recueille des données sur les stocks de volailles et d'oeufs congelés et les publie dans le bulletin La production d'oeufs et de volailles, n° 23-003 au catalogue. On trouvera ci-après une brève description des méthodes utilisées pour obtenir ces données.

Objectifs de l'enquête

L'enquête vise à informer les conditionneurs, les détaillants, les producteurs et les organisations de producteurs, les organismes agricoles et les administrations publiques sur les stocks de volailles congelées qui se trouvent dans les entrepôts frigorifiques ou ordinaires du Canada pour leur permettre de prendre des décisions au sujet des niveaux de production, de l'établissement des prix et des importations.

Champ d'observation de l'enquête et liste d'adresses

L'enquête a lieu tous les mois dans toutes les provinces, sauf Terre-Neuve. L'univers englobe les entrepôts frigorifiques publics et semi-publics, les abattoirs, les producteurs, les entrepôts des épiciers-grossistes et les entrepôts communs des magasins d'alimentation à succursales multiples. La liste d'adresses est fournie et tenue à jour par la Division de l'aviculture d'Agriculture Canada qui informe Statistique Canada des modifications à y apporter. En décembre 1980, environ 238 entreprises de viande de volaille et d'oeufs congelés faisaient l'objet de l'enquête.

Plan de l'échantillon

L'enquête est une enquête de type recensement; en effet toutes les entreprises dont le nom figure sur la liste d'adresses sont dénombrées.

Questionnaires utilisés et produits visés

Deux formules servent à l'enquête sur les stocks de volailles et d'oeufs. La première (voir l'appendice VI) sert à obtenir les stocks de produits d'oeufs en poudre comestibles et l'autre (voir l'appendice VII) sert à obtenir les stocks de produits avicoles congelés. Parmi les produits non visés figurent les poulets, les poules, les dindons, les canards et les oies frais ainsi que la volaille congelée en transit. On demande aux exploitants des entrepôts de déclarer séparément les stocks de classe A et d'autres classes de poulets et de dindons.

Collecte des données et procédés de rappel

Statistique Canada envoie le questionnaire par la poste aux exploitants qui doivent le retourner aux représentants provinciaux de la Division de l'aviculture d'Agriculture Canada. Les exploitants reçoivent le questionnaire avant le premier jour du mois de référence et doivent le retourner aux représentants provinciaux (Division de l'aviculture avant le 6 du mois. Les représentants régionaux relancent les non-répondants en leur téléphonant et/ou en leur rendant visite.

Taux de réponse

Si une entreprise importante ne répond pas au questionnaire, un représentant de la Division de l'aviculture lui rend visite pour déterminer la quantité de ses stocks. Si elle n'a pas de stocks importants, les représentants de la Division de l'aviculture établissent les estimations préliminaires en appliquant aux chiffres précédents de l'entreprise les tendances cycliques de l'industrie et les facteurs courants qui influent sur les flux des stocks. On remplace ces estimations préliminaires par les chiffres réels dès qu'on les a obtenus et on les incorpore aux chiffres révisés publiés le mois suivant. Les chiffres paraissent dans la publication annuelle de la Division de la statistique agricole sur les entrepôts frigorifiques (Stocks de produits alimentaires dans les entrepôts frigorifiques et autres, n° 32-217 au catalogue).

Dépouillement des données

Le dépouillement des données s'effectue au palier provincial d'où les résultats sont envoyés par les représentants régionaux de la Division de l'aviculture d'Agriculture Canada à la Division de la statistique agricole de Statistique Canada. Il s'agit de la seule opération dont se charge Statistique Canada. Les données des Maritimes sont regroupées de façon à en respecter le caractère confidentiel, car il y a moins de trois entreprises qui participent à l'enquête.

Précision des données

Les chiffres définitifs équivalent ordinairement à 0.5% près aux estimations préliminaires, la différence dépasse rarement 2%.

Diffusion des données

La première parution des données a lieu vers le 13^e jour du mois de référence dans le Quotidien de Statistique Canada. Les données sont ensuite publiées dans le bulletin La production d'oeufs et de volailles, n^o 23-003 au catalogue.

Méthodologie de l'enquête sur les stocks de fruits et de légumes

Introduction

La Division de la statistique agricole de Statistique Canada prépare et publie un bulletin intitulé Stocks de fruits et de légumes (n° 32-010 au catalogue. On trouvera ci-après une description des méthodes suivies pour obtenir les données.

Objectifs de l'enquête

L'enquête vise à informer les producteurs, les conditionneurs, les détaillants et les administrations publiques sur les stocks de fruits et de légumes, congelés ou en conserve, qui se trouvent dans les entrepôts frigorifiques ou ordinaires au Canada, de façon à leur permettre de prendre des décisions en matière de production, de fixation des prix et d'importation.

Champ de l'enquête et liste d'adresses

L'enquête vise tous les entrepôts frigorifiques ou ordinaires des conditionneurs, les entrepôts de fruits, les grossistes ainsi que tous les entrepôts des producteurs des régions de production commerciale qui ont en main des fruits et des légumes congelés. Les magasins d'alimentation à succursales ne font pas partie de l'univers. Les données sur les fruits et légumes frais sont recueillies par la Division des fruits et des légumes d'Agriculture Canada, et les données sur les fruits et légumes congelés ou en

conserve, par la Division de la statistique agricole de Statistique Canada, qui se sert des listes fournies par Agriculture Canada. En décembre 1980, environ 100 entreprises faisaient partie de l'enquête.

Plan de l'enquête

Il s'agit d'une enquête de type recensement, en ce sens qu'elle vise son univers au complet.

Questionnaires utilisés et produits visés

Deux formules servent à l'enquête sur les stocks de fruits et de légumes, congelés ou en conserve. L'une sert à obtenir des renseignements sur l'ensemble des stocks de fruits et de légumes, congelés ou en conserve (voir l'appendice VIII), et l'autre sert à obtenir des renseignements sur les stocks de légumes congelés (y compris les importations) destinés à la retransformation (voir l'appendice IV).

Ne sont pas visés les jus concentrés, les frites et autres produits de la pomme de terre. De novembre à mai, le bulletin Stocks de fruits et de légumes republie les Statistiques mensuelles sur les stocks en entrepôt, d'Agriculture Canada, où figurent des données sur les pommes conservées en atmosphère contrôlée dans les entrepôts frigorifiques ou ordinaires, par région. Sont également présentés les stocks frais de pommes de terre, de choux, de carottes, d'oignons, de rutabagas et de poires, par région.

Collecte des données et procédures de rappel

Statistique Canada envoie les questionnaires aux exploitants d'entrepôts. La date de référence de l'enquête est le premier du mois. Dans le cas de non-réponse, les procédures de rappel débutent le six du mois de référence. Il peut s'agir de lettres, d'appels téléphoniques et, si nécessaire, de visites faites par des agents de la Division des opérations régionales de Statistique Canada.

Taux de réponse

Le taux de réponse préliminaire de cette enquête est d'environ 90%. On s'efforce d'inclure toutes les principales entreprises dans les estimations préliminaires. Ce taux de réponse de 90% représente approximativement 95% des stocks.

Méthodes d'estimation en cas de non-réponse

Toutes les entreprises doivent répondre au questionnaire. Cependant, dans le cas de non-réponse, on fait des estimations préliminaires en appliquant aux chiffres précédents de l'entreprise les tendances cycliques du secteur et les facteurs courants qui influent sur l'évolution des stocks. On remplace ces estimations par les chiffres réels dès que les rappels par la poste le permettent et on les incorpore aux chiffres révisés publiés le mois suivant. Les agents de la Division des opérations régionales recueillent les données pour certaines entreprises qui n'ont pas encore répondu à la fin de l'année, de façon à assurer l'exhaustivité de l'enquête (le rajustement final

étant de moins de 2%). Les chiffres définitifs paraissent dans la publication spécialisée annuelle de la Division de la statistique agricole intitulée Stocks de produits alimentaires dans les entrepôts frigorifiques et autres (n° 32-217 au catalogue).

Traitement des données

La Sous-section de l'entreposage frigorifique de la Division de la statistique agricole de Statistique Canada à Ottawa s'occupe de la collecte, de la vérification et de la totalisation des données, ainsi que des rappels et de la préparation des manuscrits. Les données ne sont publiées qu'au niveau national.

Précision des données

Les estimations définitives correspondent ordinairement à un demi pour cent près aux estimations préliminaires, l'écart n'ayant jamais dépassé 2%.

Diffusion des données

La première parution des données a lieu le ou vers le 29^e jour du mois de référence dans le Quotidien de Statistique Canada (n° 11-001F au catalogue). Les données sont ensuite officiellement publiées dans Stocks de fruits et de légumes (n° 32-010), qui paraît le ou vers le 8^e jour du mois qui suit le mois de référence.

PRODUCTION DE FOURRURE

Méthodologie: Recensement de la production de peaux d'animaux sauvages

Introduction

Ce rapport décrit la méthodologie qui sert à estimer la production de peaux d'animaux sauvages. Les estimations ainsi obtenues figurent dans la publication Production de la fourrure, no 23-207 au catalogue, de la Division de la statistique de l'agriculture.

Table des matières

Le rapport traite des aspects suivants de l'enquête:

- Objectifs de l'enquête
- Champ d'observation et liste d'envoi
- Méthodologie de l'enquête
- Confidentialité
- Diffusion
- Exactitude
- Annexe 1 - exemplaire du questionnaire

Objectifs de l'enquête

L'enquête a pour but d'obtenir des estimations annuelles du nombre et de la valeur des peaux d'animaux sauvages produites, par espèce et par province. Des décideurs et des responsables de la politique dans tous les

milieux s'appuient sur ces estimations pour formuler les politiques relatives à la conservation de la faune et au bien-être des population autochtones.

La publication comprend aussi des données sur les importations et les exportations de fourrures non apprêtées. Ces données sont tirées des publications Importations par marchandises, n° 65-007 au catalogue, et Exportations par marchandises, n° 65-004 au catalogue.

Champ d'observation et liste d'envoi

Le champ d'observation englobe toutes les provinces et tous les territoires. Statistique Canada ne possède pas de liste d'envoi puisque les données lui sont transmises par les provinces.

Méthodologie

Les questionnaires sont envoyés aux autorités provinciales et territoriales vers le 15 août. La saison des fourrures commence le 1^{er} juillet et prend fin le 30 juin de l'année suivante. Les autorités provinciales déclarent le nombre de peaux produites au cours de la saison pour chaque espèce ainsi que leurs valeurs correspondantes. Pêches et Océans Canada fournit les renseignements sur les prises de phoques à fourrure dans le Pacifique et sur celles de phoques à poil à ce stade-ci afin de respecter la clause de la Loi sur la statistique qui traite de la confidentialité.

Les administrations provinciales et territoriales obtiennent les données statistiques pour leur région en se fondant sur les paiements de redevances et les taxes à l'importation versés et sur d'autres sources administratives.

Les données sont vérifiées et rassemblées à Statistique Canada et publiées en mars de l'année suivante.

Confidentialité

Statistique Canada ne reçoit pas de renseignements sur des trappeurs particuliers. Seuls les totaux provinciaux lui sont transmis. Les données demeurent confidentielles jusqu'à ce que toutes les informations soient reçues, vérifiées, rassemblées, totalisées et publiées dans le Quotidien de Statistique Canada.

Diffusion

Les résultats de l'enquête sont d'abord publiés dans le Quotidien de Statistique Canada vers le milieu de mars. On peut également consulter les données, à partir de ce moment, par l'intermédiaire de la banque de données de CANSIM (système canadien d'information socio-économique). La publication Production de fourrure, n° 23-209 au catalogue, paraît environ deux mois après la divulgation des données préliminaires dans le Quotidien.

Exactitude

Il n'est pas possible de mesurer l'exactitude des résultats. En effet, il n'existe aucune autre source fiable avec laquelle on puisse comparer les résultats et, en outre, les estimations ne sont pas fondées sur un échantillon aléatoire, ce qui permettrait d'en évaluer l'exactitude de façon statistique. Néanmoins, les résultats devraient être exacts puisque tous les trappeurs doivent posséder un permis et déclarer leurs prises aux autorités

provinciales. Il arrive même souvent que les nouveaux permis ne soient pas délivrés tant que les prises de l'année précédente et leur valeur n'ont pas été déclarées.

Comme le moyen de collecte des renseignements ressemble plus à un recensement qu'à une enquête, les estimations devraient être exactes.

Enquête sur les fermes d'animaux à fourrure

Introduction

Le présent rapport donne une description de l'enquête sur les fermes d'animaux à fourrure et de la méthodologie utilisée pour l'établissement des estimations.

Ces estimations paraissent dans la publication de la Division de la statistique agricole intitulée Rapport sur les fermes d'animaux à fourrure, n° 23-208 au catalogue.

Contenu du rapport

Le rapport porte sur les aspects suivants de l'enquête:

- objectif de l'enquête
- champ d'observation et liste d'adresses
- méthodologie de l'enquête
- sélection de l'échantillon
- contrôles
- méthode d'estimation
- vérification des estimations
- Confidentialité
- Diffusion
- Précision
- Annexe I: exemplaire du questionnaire.

Objectif de l'enquête

L'enquête a pour objectif de produire des estimations annuelles sur:

le bilan des ressources et emplois des visons dans les fermes d'élevage par province;

le bilan des renards dans les fermes d'élevage au Canada;

le nombre et la valeur des peaux de vison levées selon la teinte et la province;

le nombre de ferme d'élevage qui déclarent des visons et des renards par province;

les fermes qui déclarent des visons, classées selon le nombre de visons déclarés au 31 décembre par province.

Les "ressources" consistent dans les estimations des postes suivants:

le nombre d'animaux dans les fermes au 1^{er} janvier;

le nombre d'animaux achetés ou gardés en pension;

les naissances.

Les "emplois" représentent la somme des estimations des postes suivants:

le nombre d'animaux vendus vivants et d'animaux en pension vendus;

le nombre d'animaux morts ou échappés;

le nombre d'animaux écorchés;

le nombre d'animaux dans les fermes au 31 décembre.

La publication contient également des chiffres annuels qui ne proviennent pas de l'enquête, mais qui contribuent à la rendre complète. Ces données portent sur les importations et exportations de fourrures et d'animaux à fourrure et proviennent d'un tableau chronologique sur le nombre et la valeur des peaux de vison et de renard levées dans les fermes d'élevage, de 1920 à aujourd'hui.

Les estimations fondées sur les résultats de l'enquête servent à prendre des décisions et à établir des politiques.

Champ d'observation et liste d'adresses

L'enquête a lieu dans toutes les provinces. L'univers comprend tous les éleveurs d'animaux à fourrure. Les ministères provinciaux fournissent des listes d'adresses établies d'après les permis délivrés, les fermes de vison et de renard devant obtenir un permis dans toutes les provinces sauf à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. En outre, nous faisons une mise à jour des listes à partir des questionnaires d'enquête, sur lesquels nous demandons le nom et l'adresse des personnes qui ont acheté ou vendu des animaux vivants au cours de l'année. Enfin, la Canada Mink Breeders Association nous fournit des listes de ses membres.

Méthodologie de l'enquête

a) Sélection de l'échantillon

Il s'agit d'une enquête de type recensement. Tous les éleveurs connus de renards et de visons doivent remplir la déclaration annuelle. Les résultats ne sont donc pas fondés sur un échantillon de producteurs, mais la presque totalité d'entre eux. Nous déployons des efforts considérables pour recueillir les déclarations de tous les éleveurs: suivis postaux, appels téléphoniques et visites personnelles. Les autorités provinciales prêtent leur précieux concours pour le suivi.

b) Contrôles

Les questionnaires se présentent sous la forme d'un bilan annuel où les stocks en début d'exercice plus les naissances et les achats doivent égaler les utilisations attribuables aux morts, aux écorchements et aux ventes plus les stocks en fin d'exercice. Le répondant remplit le questionnaire, et il a tôt fait de constater les incompatibilités si les ressources et utilisations ne correspondent pas. Les chiffres doivent donc être cohérents, sinon nous rappelons l'éleveur et lui demandons de les réviser. En outre, les achats et les ventes d'animaux vivants sont comparés aux chiffres correspondants des éleveurs vendeurs ou acheteurs.

Méthode d'estimation

Pour établir les estimations de l'enquête, il suffit d'additionner toutes les réponses des questionnaires. Aucune méthode statistique d'estima-

tion n'est utilisée. Le champ d'observation de l'enquête est de près de 100%. Il faut parfois insérer des estimations pour un ou deux non répondants afin d'obtenir un champ d'observation de 100%. Dans ces cas, les chiffres de l'année précédente sont imputés pour remplacer ceux de l'année en cours. Mais nous ne procédons de cette façon qu'après nous être assurés que ces éleveurs produisent encore des peaux, mais n'ont pas retourné leur questionnaire.

Vérification des estimations

Les estimations ne sont pas vérifiées auprès des autorités provinciales ou autres, car le champ d'observation de l'enquête est complet. Les résultats inhabituels sont déclarés à Statistique Canada s'ils se produisent.

Valeur des peaux

La valeur des peaux de vison selon la teinte est tirée des renseignements fournis par la Canada Mink Breeders Association pour l'ensemble du Canada; par conséquent, on ne tient pas compte des variations entre les provinces.

La valeur des peaux de renard correspond à un prix moyen pondéré fondé sur les prix moyens des peaux fournis par les entreprises de vente aux enchères, les chiffres de la Canadian Silver Fox Breeders Association et les déclarations d'éleveurs spécialisés.

Confidentialité

Les résultats de l'enquête restent confidentiels jusqu'à ce qu'ils paraissent dans le Quotidien de Statistique Canada. Les questionnaires restent également confidentiels. Personne n'est autorisé à les voir sauf ceux qui travaillent pour l'enquête et qui doivent prêter le serment de discrétion.

Diffusion

Les résultats de l'enquête paraissent d'abord dans le Quotidien de Statistique Canada, habituellement au cours du mois de septembre suivant l'année faisant l'objet de l'enquête. Ce délai est nécessaire en raison des rappels à effectuer pour obtenir un champ d'observation de 100%. Nombre de fermes d'élevage sont situées dans les régions éloignées du Nord. Les renseignements paraissent en même temps dans la banque de données CANSIM (système canadien d'information socio-économique). La publication intitulée Rapport sur les fermes d'animaux à fourrure, n° 23-208, paraît environ un mois après la diffusion des chiffres préliminaires dans le Bulletin de Statistique Canada.

Précision

Il n'existe aucune façon objective de mesurer la précision des estimations de l'enquête. Le recensement de l'agriculture compte une question sur le nombre d'animaux à fourrure dans les fermes, mais il a lieu le 1^{er} juin. L'enquête porte sur le nombre d'animaux au 1^{er} janvier et au 31 décembre. Les

dates ne coïncident pas, et il est impossible d'établir une comparaison directe. Mais les résultats doivent être précis pour les raisons suivantes:

Comme les autorités provinciales délivrent les permis des fermes d'animaux à fourrure, les listes sont complètes.

La Canada Mink Breeders Association fournit également des listes.

Les questions disposées selon l'ordre d'un bilan aident à assurer la cohérence interne des réponses. Le répondant ou le vérificateur a tôt fait de déceler les réponses incompatibles. On relance les répondants dont les questionnaires sont incohérents.

Les non-réponses sont réduites au minimum, car les retardataires reçoivent des avis. Si cela ne suffit pas, on leur rend visite pour recueillir les données manquantes.

Importations et exportations de fourrures - Sources d'information

Ces données ne proviennent pas de l'enquête, mais elles paraissent dans le Rapport sur les fermes d'animaux à fourrure, n° 23-208 au catalogue. Les renseignements sur les importations et les exportations proviennent des publications de Statistique Canada intitulées Importations par marchandises, n° 65-007 au catalogue et Exportations par marchandises, n° 65-004 au catalogue.

APPENDICE I

STATISTIQUE CANADA
 EN COLLABORATION AVEC LES
 MINISTÈRES PROVINCIAUX

RAPPORT SUR LA VOLAILLE ET LES OEUFS

PRIÈRE DE RENVoyer
 LE QUESTIONNAIRE
 AVANT LE 10 DU MOIS

Veuillez corriger le nom ou l'adresse s'il y a lieu

If the card you have received with this questionnaire is not in the language of your choice please check

NOTES

- Vos réponses seront strictement confidentielles.
- Prière de nous faire tenir un rapport même si vos poules ont actuellement cessé de pondre.
- Afin de bien mesurer les variations mensuelles il nous faut des rapports sur des basse-cours de toutes les tailles.
- Des estimations de production exactes et à jour exigent des déclarations régulières produites tôt.
- Si votre réponse à une question est "néant" inscrivez "0".

			Code	
1. Poulettes et poussins femelles n'ayant pas l'âge de ponte	Nomb.		501	
2. Poules et poulettes ponduses le dernier jour du mois. (Un groupe de poulettes atteint l'âge de ponte lorsque certaines commencent à pondre)	Nomb.		502	
3. Oeufs pondus la semaine dernière (7 jours)	Douz.		530	
4. Oeufs vendus la semaine dernière. Exclure les oeufs pour l'incubation (si vous n'avez pas encore les renseignements de la semaine dernière, veuillez donner les chiffres de la semaine précédente)	a) Douzaines		531	
	b) Valeur		532	\$
5. Oeufs consommés dans la ferme la semaine dernière	Douz.		533	
6. Pertes par décès durant le mois	a) Poules et poulettes ponduses	Nomb.	534	
	b) Autres	Nomb.	535	
7. Poules et poulets tués pour la maison durant le mois	Nomb.		536	
8. Poules vendues durant le mois	a) Nombre		537	
	b) Recettes nettes (après déductions des frais d'abattage, etc.)		538	\$

APPENDICE II



Statistics Canada Statistique Canada

Division de l'agriculture

INVENTAIRE MENSUEL DES STOCKS

PRODUITS DE VIANDES CONGELÉES (Formule C.S. 153)

À l'ouverture du
premier jour d'affaires
du mois de

GARDER UN EXEMPLAIRE

Emplacement des stocks (ville)
Nom de la personne responsable de la présente déclaration
Date

Prière de corriger toute erreur de nom ou d'adresse

Ce questionnaire est émis en vertu de la loi de la Statistique

INSTRUCTIONS aux entrepôts frigorifiques publics et semi-publics

- Dans votre inventaire des VIANDES, veuillez NE PAS inclure les stocks des maisons suivantes parce qu'elles font rapport de leurs propres stocks où qu'ils se trouvent.
 Brantford Packers Ltd., Brantford
 Burns Foods Ltd., toutes succursales
 Canada Packers Ltd., toutes succursales
 Fearman Co. Ltd., F.W. Burlington
 Gainers Ltd., toutes succursales
 Intercontinental Packers, toutes succursales
 Legrade Inc., toutes succursales
 Pesner Brothers, Montréal
 Schneider Ltd., J.M. Kitchener
 Swift Canadian Co. Ltd., toutes succursales
 Swift Eastern Ltd., Toronto
- Sauf les stocks entreposés pour les maisons ci-dessus, votre rapport doit comprendre tous les stocks, y compris les stocks en train d'être chargés ou déchargés à la date du rapport.
- Ne PAS inscrire dans "Non classée" les viandes énumérées. Il faut les inscrire dans la classe appropriée.
- L'inventaire doit être pris à l'OUVERTURE DES AFFAIRES LE PREMIER JOUR OUVRABLE DU MOIS et le rapport doit être retourné promptement, dans l'enveloppe affranchie fournie, afin qu'il soit à OTTAWA PAS PLUS TARD QUE LE MATIN DU 6 DU MOIS.

AVERTISSEMENT

Lorsque vous répondez aux questions ci-dessous pour certaines classes de produits de boucherie, notamment de viandes de fantaisie vous voudrez bien consulter les DÉFINITIONS.

VIANDES CONGELÉES EN ENTREPÔT FRIGORIFIQUE

Y compris les stocks détenus par votre établissement pour le compte du gouvernement

	KILOGRAMMES		KILOGRAMMES
PORC (Domestique et Importé)		BOEUF	
1. Jambons - moins de 9 kg.		1. Non désossé - Domestique	
2. 9-12 kg.		2. Importé	
3. plus de 12 kg.		3. Désossé - Domestique.	
4. Dos - désossés et écrouennés		4. Importé.	
5. Longes.		VEAU	
6. Ventres - moins de 5.5 kg.		5. Non désossé - Domestique	
7. plus de 5.5 kg.		6. Importé	
8. Épaules		7. Désossé - Domestique.	
9. Croupions		8. Importé.	
10. Pienies.		MOUTON ET AGNEAU	
11. Filets.		Carcasses et morceaux:	
12. Bas de côte		9. Domestique.	
13. Côte des dos		10. Mouton importé	
Parures:		11. Agneau importé	
14. 80% et plus de maigre.		VIANDES DE PANTAISIE	
15. moins de 80% de maigre		12. Porc	
16. graisse de cou écrouennée		13. Boeuf	
17. Non classée		14. Veau	
		15. Agneau	

NOTA: 1 kg = 2.2046 liv.

APPENDICE II (FIN)

DÉFINITIONS

Référence:

Poste 14 – Parures, 80% et plus de maigre

- suivant inspection visuelle
- ou 75% et plus de maigre suivant analyse chimique
- y inclure les épaules désossées et les picnics désossés

Poste 15 – Parures, moins de 80% de maigre

- suivant inspection visuelle
- ou moins de 75% de maigre suivant analyse chimique

Poste 16 – Graisse de cou écouennée

- ou moins de 35% de maigre suivant analyse chimique

Poste 17 – Non classée

- ne pas inclure les coupes primaires et diverses (postes 11 à 16) ni les viandes de fantaisie (poste 12)
- inclure les carcasses, des coupes de truie et les coupes diverses de porc non mentionnées ailleurs (os du cou, couenne, viande de tête, viande d'oesophage, queue, etc.)

Viandes de fantaisie: Au fond, toutes les parties comestibles (sauf les boyaux) enlevées dans la salle d'abattage doivent être classés comme viandes de fantaisie. Inclure, pour toutes les espèces:

cervelle	foie	langue	estomac
coeurs	poumons	tripes	rognons
rate	pancréas	ris de veau, de boeuf ou d'agneau	autres glandes (y compris les glandes utilisées en pharmacie)

Viandes de fantaisie du porc: Ne pas inclure la viande de la tête ni la viande d'oesophage qu'il faut faire figurer sous la rubrique non classée.

Viandes de fantaisie du boeuf et des petits animaux: Inclure la queue, la viande de tête, la viande d'oesophage, les parures du cou et le plasma sanguin.



Division de l'agriculture

**INVENTAIRE MENSUEL DES STOCKS
PRODUITS DE VIANDES CONGELÉES**
(Formule C.S. 153 A)

À remplir et à poster
avant le 6 de chaque mois
If you prefer receiving this
questionnaire in English,
please check here

À l'ouverture du
PREMIER jour d'affaires
du mois de

GARDER UN EXEMPLAIRE

Emplacement des stocks (ville)
Nom de la personne responsable de la présente déclaration
Date

Prrière de corriger toute erreur de nom ou d'adresse

Ce questionnaire est émis en vertu de la loi de la Statistique

**DIRECTIVES CONCERNANT LES CONSERVERIES DE VIANDE, LES BOUCHERIES EN GROS,
LES ABATTOIRS ET LES ENTREPÔTS DE GRANDS MAGASINS DE DÉTAIL EN SÉRIE**

1. Les entreprises suivantes doivent déclarer leurs propres stocks peu importe où elles les gardent; dans tous leurs propres établissements ou entrepôts, et dans tout entrepôt frigorifique public ou semi-public, peu importe où ceux-ci sont situés au Canada. Il faut dresser un rapport distinct pour chaque cité ou ville où l'on garde des stocks.

Brantford Packers Ltd., Brantford
Burns Foods Ltd., toutes succursales
Canada Packers Ltd., toutes succursales
Fearman Co. Ltd., F.W. Burlington
Gainers Ltd., toutes succursales

Intercontinental Packers, toutes succursales
Legrade Inc., toutes succursales
Pesner Brothers, Montreal
Schneider Ltd., J.M. Kitchener
Swift Canadian Co. Ltd., toutes succursales
Swift Eastern Ltd., Toronto

2. TOUTES LES AUTRES ENTREPRISES sont priées de remplir un questionnaire à l'égard de tous les PRODUITS DE VIANDE qu'elles détiennent dans leurs propres établissements et entrepôts, dans leur cité ou ville. NE PAS déclarer les stocks détenus pour vous dans un entrepôt frigorifique public ou semi-public.

3. Les chiffres déclarés doivent représenter:

- a) l'inventaire de la fin du mois civil, ou
- b) l'inventaire de la Période de la Conserverie, MAIS SEULEMENT SI cet inventaire est fait dans les 3 derniers jours du mois civil.

4. Les questionnaires remplis doivent être postés pour qu'ils soient rendus à la Division de l'agriculture, Bureau fédéral de la statistique, Ottawa, AU PLUS TARD LE 6 AU MATIN DE CHAQUE MOIS.

AVERTISSEMENT

Lorsque vous répondez aux questions ci-dessous vous voudrez bien consulter au verso les définitions de certaines classes de produits de boucherie, notamment de viande de fantaisie.

VIANDES CONGELÉES EN ENTREPÔT FRIGORIFIQUE

Y compris les stocks détenus par votre établissement pour le compte du gouvernement

PORC (Domestique et Importé)	KILOGRAMMES	BOEUF	KILOGRAMMES
1. Jambons - moins de 9 kg		1. Non désossé - Domestique	
2. 9 - 12 kg		2. Importé	
3. plus de 12 kg		3. Désossé - Domestique	
4. Dos - désossés et écouennés		4. Importé	
5. Longes		VEAU	
6. Ventres - moins de 5.5 kg		5. Non désossé - Domestique	
7. plus de 5.5 kg		6. Importé	
8. Épaules		7. Désossé - Domestique	
9. Croupions		8. Importé	
10. Picnics		MOUTON ET AGNEAU	
11. Filets		Carcasses et morceaux:	
12. Bas de côte		9. Domestique	
13. Côtes de dos		10. Mouton importé	
Parures:		11. Agneau importé	
14. 80% et plus de maigre		VIANDES DE FANTAISIE	
15. moins de 80% de maigre		12. Porc	
16. graisse de cou écouennée		13. Boeuf	
17. Non classée		14. Veau	
		15. Agneau	

APPENDICE III (FIN)

DÉFINITIONS

Référence:

Poste 14 -- Parures, 80% et plus de maigre

- suivant inspection visuelle
- ou 75% et plus de maigre suivant analyse chimique
- y inclure les épaules désossées et les picnics désossés

Poste 15 -- Parures, moins de 80% de maigre

- suivant inspection visuelle
- ou moins de 75% de maigre suivant analyse chimique

Poste 16 -- Graisse de cou écoennée

- ou moins de 35% de maigre suivant analyse chimique

Poste 17 -- Non classée

- ne pas inclure les coupes primaires et diverses (postes 11 à 16) ni les viandes de fantaisie (poste 12)
- inclure les carcasses, des coupes de truie et les coupes diverses de porc non mentionnées ailleurs (os du cou, couenne, viande de tête, viande d'oesophage, queue, etc.)

Viandes de fantaisie: Au fond, toutes les parties comestibles (sauf les boyaux) enlevées dans la salle d'abattage doivent être classés comme viandes de fantaisie. Inclure, pour toutes les espèces:

cervelle	foie	langue	estomac
coeurs	poumons	tripes	rognons
rate	pancréas	ris de veau, de boeuf ou d'agneau	autres glandes (y compris les glandes utilisées en pharmacie)

Viandes de fantaisie du porc: Ne pas inclure la viande de la tête ni la viande d'oesophage qu'il faut faire figurer sous la rubrique non classée.

Viandes de fantaisie du boeuf et des petits animaux: Inclure la queue, la viande de tête, la viande d'oesophage, les parures du cou et le plasma sanguin.

APPENDICE IV



Statistics Canada Statistique Canada

Division des statistiques agricoles

Formule C.S. 151

INVENTAIRE DE BEURRE ET FROMAGE

À l'ouverture
des affaires le

Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la Statistique, chapitre 15, Statuts du Canada de 1970-71-72.

DIRECTIVES

1. Les établissements qui détiennent des produits ci-dessous énumérés sont tenus de déclarer les quantités qu'ils possèdent en propre ou qu'ils gardent pour d'autres dans leurs établissements ou dans des chambres louées spécialement ailleurs et auxquelles ils ont seuls accès, excepté en cas d'urgence.
2. Les produits gardés dans des entrepôts publics, frigorifiques ou non, sont déclarés par les exploitants de ces entrepôts.
3. L'inventaire doit être fait à l'ouverture des affaires le **PREMIER JOUR OUVRABLE DU MOIS** et le rapport doit être expédié sans délai dans l'enveloppe affranchie fournie à cette fin, de façon à **PARVENIR À OTTAWA AU PLUS TARD LE MATIN DU 6 DU MOIS**.

Inclure les stocks détenus pour le compte du gouvernement

PRODUITS LAITIERS (canadiens et importés)		KILOGRAMMES
BEURRE ET HUILE DE BEURRE	Beurre de fabrique	
	Beurre de petit lait	
	Huile de beurre	
FROMAGES	Cheddar (toutes grosseurs, y compris le fromage en grain)	
	Autres fromages de fabrique (toutes variétés sauf le fromage fondu)	
	Fromages fondus	A partir du cheddar
A partir de fromages autres que le cheddar		

Les déclarations contenues dans le présent questionnaire sont certifiées exactes.

Date:

Signature:

CONSERVER UNE COPIE POUR VOS DOSSIERS

APPENDICE V



Statistics Canada Statistique Canada
Division de l'agriculture

Formule C.S. 150

INVENTAIRE – PRODUITS CONCENTRÉS DU LAIT ET SOUS-PRODUITS

À l'ouverture
des affaires le

Cette formule est publiée en vertu de la loi sur la statistique.

INSTRUCTIONS

1. Cet état doit contenir les données globales sur les stocks des produits ci-dessous énumérés que possède ou détient votre firme dans:
 - a) L'établissement principal de la firme,
 - b) Toutes les branches de la firme, et
 - c) Les entrepôts frigorifiques ou communs et/ou les autres entrepôts en aucun endroit au Canada.
2. L'inventaire doit être pris à l'ouverture des affaires le **PREMIER JOUR OUVRABLE** du mois et le rapport doit être retourné promptement, dans l'enveloppe affranchie fournie, afin qu'il soit à **OTTAWA PAS PLUS TARD QUE LE MATIN DU 6 DU MOIS.**

PRODUITS (d'origine canadienne seulement)	Kg
1. Lait entier condensé – (Caisse en livres)	
2. (En vrac)	
Lait entier condensé total (1 + 2)	
3. Lait entier évaporé	
4. Poudre de lait entier – Procédé vaporisateur	
5. – Procédé cylindre	
Poudre de lait entier total (4 + 5)	
6. Lait évaporé ou concentré, partiellement écrémé	2%
	4%
7. Lait écrémé évaporé	
8. Lait écrémé condensé	
Lait écrémé total (7 + 8)	
9. Poudre de lait écrémé – Procédé vaporisateur	
10. – Procédé cylindre	
Poudre de lait écrémé total (9 + 10)	
11. Poudre de lait de beurre	
12. Caséine	
13. Poudre de petit lait	

Les déclarations contenues dans le présent questionnaire sont certifiées exactes.

Date:

Signature:

APPENDICE VI

STATISTICS CANADA
STATISTIQUE CANADA

AND
ET

AGRICULTURE CANADA

INVENTORY OF EDIBLE DRIED EGG PRODUCTS
DÉCLARATION DES PRODUITS D'ŒUFS EN POUDRE COMESTIBLES

As at the opening of the first business day of:
Stocks d'ouverture le premier jour ouvrable de:

Month - Mois

FORM C.S. 152B
FORMULE
C.S. 152B

Authority - Statistics Act, Chapter 15, Statutes of Canada 1970-71-72.

Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada de 1970-71-72.

MAIL PROMPTLY ON OR BEFORE THE 2ND OF THE MONTH

POSTEZ LE 2 DU MOIS OU PLUS TÔT

Edible Dried Egg Products - include imported product, product held for analysis, product held in bond, and stocks on Government Account.

Produits d'œufs comestibles séchés - inclure tout produit importé, produit détenu pour analyse, produit consigné, les stocks détenus pour le compte du gouvernement.

	IN COLD STORAGE	
	EN ENTREPÔT FRIGORIFIQUE	
	lb. - liv.	kg.
1. Dried whole egg and mixes Poudre d'œufs entiers et mélanges		
2. Dried egg yolk and mixes Poudre de jaunes d'œufs et mélanges		
3. Dried albumen (egg whites) Poudre d'albumen (blancs d'œufs)		
TOTAL 1 + 2 + 3 →		

The above statistics are hereby certified to be correct - J'atteste la véracité de la présente déclaration

Date ►

Signature ►

THANK YOU FOR YOUR CONTINUED CO-OPERATION
MERCI DE VOTRE COLLABORATION SOUTENUE

APPENDICE VII

STATISTIQUE CANADA

ET

AGRICULTURE CANADA

DÉCLARATION DES STOCKS DE PRODUITS AVICOLES CONGELÉS

Stocks d'ouverture
le premier jour
ouvrable de

Nota: Prière d'entrer les chiffres séparés pour classe "A" et autres classes de poulets et dindons aussi exactement que possible. Cette information additionnelle a été demandée par l'industrie.

DIRECTIVES

1. Les entrepôts frigorifiques publics doivent déclarer les stocks congelés conservés dans leur établissement, que ceux-ci leur appartiennent ou soient entreposés pour d'autres. La SEULE EXCEPTION s'applique aux stocks détenus dans des chambres louées en exclusivité et auxquelles le propriétaire de l'entrepôt frigorifique public a accès seulement en cas d'urgence; ces stocks congelés ne doivent pas être déclarés par le directeur de l'entrepôt frigorifique mais par l'entreprise qui fait entreposer les produits.
2. Les établissements autres que les entrepôts frigorifiques publics ne doivent déclarer que les stocks congelés conservés dans leurs propres entrepôts, mais NON les stocks congelés qui leur appartiennent mais qui sont conservés dans des entrepôts frigorifiques publics; il y a exception dans le cas des stocks congelés entreposés dans des chambres louées en exclusivité dans cette dernière catégorie d'entrepôts.
3. Aucune distinction n'est faite entre les stocks congelés à conserver longtemps et ceux qui peuvent être vendus immédiatement. Si, au moment de l'inventaire, il se trouve dans l'entrepôt des stocks congelés et on réfrigération, il faut les déclarer quelle qu'en soit la disposition prévue.
4. L'inventaire doit être fait dès le début du PREMIER JOUR OUVRABLE DU MOIS, et la déclaration doit être expédiée dans l'enveloppe de retour affranchie AU PLUS TARD LE 2 DU MOIS.

DÉFINITIONS

Référence:

- Poste 1 - Poulets de moins de 1.8 kg
 - poulets entiers congelés
 - inclure les poulets Cornish
- Poste 2 - Poulets de 1.8 kg et plus
 - poulets entiers congelés
 - inclure les chapons
- Poste 3 - Poulet apprêté
 - poulet dépecé et morceaux de poulet congelés
 - inclure les demi-poulets, les quarts de poulet, le poulet roulé, les cuisses, les poitrines, les ailes et le poulet rôti tout entier
 - exclure les poulets entiers et la viande de poulet cuite ou non cuite coupée en cubes
- Poste 4 - Poule
 - poules entières congelées
 - inclure les poules entières cuites et non cuites
 - exclure toutes les autres parties comestibles de la poule
- Poste 8 - Dindon apprêté
 - dindon dépecé et morceaux de dindon congelés
 - inclure les demi-dindons, les quarts de dindon, le dindon roulé et rôti, le dindon fumé, les cuisses, les poitrines et les ailes
 - exclure les dindons entiers, les dindons en conserve, et la viande de dindon cuite et non cuite coupée en cubes
- Poste 11 - Produits congelés non classés ou divers
 - inclure le gras de poulet, les cœurs, les dos, les abats (cœurs, foies, gésiers), la viande de poulet cuite ou non cuite coupée en cubes et, sauf les poules entières, toutes les autres parties comestibles de la poule
 - inclure les cœurs, les dos, les abats (cœurs, foies, gésiers) du dindon, la viande de dindon cuite et non cuite coupée en cubes
 - exclure les pattes de poulet, les faisans, les caillies et les lapins

LES STOCKS DOIVENT ÊTRE CALCULÉS AU POIDS NET DU PRODUIT SEULEMENT

MERCI DE VOTRE COLLABORATION SOUTENUE

NOTA: 1 kg=2.2046 liv.

Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada de 1970-71-72. Formule C.S. 152

(ENGLISH ON REVERSE SIDE)

POSTEZ LE 2 DU MOIS OU PLUS TÔT

Pour vous aider à répondre aux questions ci-après, les définitions de certaines classifications de viande de volaille sont données dans les DIRECTIVES

OEUFS CONGELÉS (y compris les produits importés) (Inclure les stocks détenus pour le compte du gouvernement)	En entrepôt frigorifique		
	KILOGRAMMES		
1. Oeufs entiers congelés			
2. Jaunes d'oeufs congelés			
3. Blancs d'oeufs congelés			
Total, oeufs congelés (1 + 2 + 3)			

VIANDE DE VOLAILLE CONGELÉE (y compris les produits importés)	POIDS NET		
	Classe A	Autres classes et non classée	Total
	KILOGRAMMES		
1. Poulets de moins de 1.8 kg			
2. Poulets de 1.8 kg et plus			
3. Poulet apprêté (y compris le poulet dépecé et les morceaux de poulet, mais SANS les poulets entiers, qu'il faut déclarer dans l'une des deux catégories de poids ci-dessus)			
4. Poule			
5. Dindons de 4.5 kg et moins			
6. Dindons de plus de 4.5 kg et de moins de 7.5 kg			
7. Dindons de 7.5 kg et plus			
8. Dindon, apprêté (y compris le dindon dépecé, roulé et rôti, mais SANS les dindons entiers ou en conserve, qu'il faut déclarer dans l'une des trois catégories de poids ci-dessus)			
Total, viande de dindon (5 + 6 + 7 + 8)			
9. Canard			
10. Oie			
11. Non classée			
Total, viande de volaille (1 à 11)			

J'atteste la véracité de la présente déclaration

Date: _____ Signature: _____

APPENDICE VIII



Statistics Canada Statistique Canada

Division de l'agriculture

STOCKS DE FRUITS ET DE LÉGUMES

(Congelés ou dans des préservatifs - produits importés inclus)

Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada de 1970-71-72.

Formule C.S. 155A

À remplir et à poster avant le 6 de chaque mois

À l'ouverture du premier jour d'affaires du mois de

GARDER UN EXEMPLAIRE

Emplacement des stocks (ville)
Nom de la personne responsable de la présente déclaration
Date

Prrière de corriger toute erreur de nom ou d'adresse

DIRECTIVES

1. Les établissements qui ont en main des fruits et des légumes des variétés énumérées au recto sont priés de déclarer les quantités qu'ils possèdent en propre ou qu'ils gardent pour d'autres dans leurs établissements ou dans des chambres louées spécialement ailleurs et auxquelles ils ont seuls accès, excepté en cas de nécessité.
2. Les entrepôts publics ordinaires ou frigorifiques sont priés de déclarer les quantités qu'ils ont en main dans leurs établissements.
3. Les établissements qui n'ont aucun stock de fruits ou légumes doivent retourner la formule en y inscrivant le mot "néant".
4. Les stocks déclarés doivent être ceux de l'ouverture le premier jour des affaires du mois et le rapport doit être expédié sans délai sous l'enveloppe affranchie fournie à cette fin, de façon qu'il ARRIVE À OTTAWA LE MATIN DU 6 DU MOIS, AU PLUS TARD.
5. CONSERVER UNE COPIE DANS VOS DOSSIERS.

FRUITS

Variétés (Convertir tous contenants en livres)	Congelés			Dans les préservatifs SO ₂ , etc. (y compris pulpe non congelée) livres
	Contenants de 1 livre ou moins livres	Contenants de plus de 1 livre jusqu'à 30 livres livres	Contenants de plus de 30 livres livres	
Pommes				
Bleuets				
Cerises				
Agrumes				
Prunes				
Framboises				
Fraises				
Autres fruits				

LÉGUMES

(Convertir tous contenants en livres)

Variétés	Congelés livres	En saumure livres	Variétés	Congelés livres	En saumure livres
Asperges			Citroux-fleurs		
Haricots - Verts			Mais		
- Beurre			Pois		
- Lima			Épinards		
Brocoli			Courges		
Choux de Bruxelles			Autres légumes (voir la note ci-après)		
Carottes					

NOTA: Exclure les fraises et les autres produits de la pomme de terre.

4-3103-29: 1-8-78

English on reverse

APPENDICE IX



Statistics Canada Statistique Canada

La présente
formule est
émise en vertu
de la loi sur la
statistique

OTTAWA

Division de l'agriculture

Formule C.S. 155B

**RAPPORT SUPPLÉMENTAIRE DES CONDITIONNEURS
DE LÉGUMES CONGELÉS SUR LES STOCKS
DESTINÉS À LA RETRANSFORMATION**
(y compris les produits importés)

À l'ouverture, le premier jour d'affaires de

L'objet de la présente enquête est de fournir une indication de la quantité de légumes congelés, dans les entrepôts canadiens, destinés à la retransformation et ne devant pas être vendus sous leur forme actuelle (ne pas confondre avec le réempaquetage). Tous les renseignements fournis demeurent rigoureusement confidentiels - seuls des totaux Canada entier sont publiés.

Les renseignements compléteront ceux qui sont déjà fournis sur la Formule C.S. 155A Stocks de fruits et de légumes. Il importe donc que les firmes qui répondent à la Formule C.S. 155A, continuent, comme dans le passé, à déclarer les stocks totaux dans leurs établissements, ou entreposés ailleurs dans des chambres spéciales louées.

Prière de déclarer ci-dessous les stocks totaux de légumes congelés de votre compagnie destinés à la retransformation, en quelque endroit qu'ils se trouvent. Les stocks à déclarer sont les stocks d'ouverture le premier jour des affaires du mois et doivent être communiqués sans délai afin qu'ils parviennent à Ottawa le six du mois au plus tard.

**STOCKS DE LÉGUMES CONGELÉS APPARTENANT À
VOTRE COMPAGNIE ET DESTINÉS À PLUS AMPLE TRANSFORMATION**
(convertir tous les contenants en livres)

	livres		livres
Asperges		Carottes	
Haricots - Verts....		Maïs	
- Beurre..		Choux-fleurs	
- Lima		Pois	
Brocoli		Épinards	
Choux de Bruxelles		Courges	

Déclaration certifiée exacte

Firme	Endroit
Signature	N° de la firme



Statistics Canada Statistique Canada

Province _____

Livestock and Animal Products - Section du bétail et des produits d'origine animale

CENSUS OF WILDLIFE PELT PRODUCTION
RECENSEMENT DE LA PRODUCTION DES FOURRURES PROVENANT DE LA CHASSE

for the fur year ending
 pour l'année des fourrures se terminant _____

197

File No.
 N° du dossier _____

Kind - Espèces	Wildlife pelts - Peaux sauvages	
	Number - Nombre	Average value to trapper* Valeur moyenne aux trappeurs* §
Badger - Blaireau		
Bear - Ours: black or brown - noir ou brun		
grizzly - grizzlé		
white - blanc		
Beaver - Castor		
Coyote - Coyote		
Ermine (weasel) - Hermine (belette)		
Fisher - Pékan		
Fox - Renard: blue (arctic) - bleu (arctique)		
cross and red - croisé et roux		
silver or black - argenté ou noir		
white - blanc		
other - autre		
Lynx - Lynx (loup - cervier)		
Marten - Martre		
Mink (wild) - Vison (sauvage)		
Muskrat - Rat musqué		
Otter - Loutre		
Rabbit - Lapin		
Raccoon - Raton laveur		
Seal, hair - Phoque à poil		
Skunk - Mouffette		
Squirrel - Écureuil		
Wildcat - Chat sauvage		
Wolf - Loup		
Wolverine - Carcajou		
Other (state kind) - Autres (indiquer espèces)		
TOTAL		

Name - Nom: _____ Date: _____ Address - Adresse: _____

*NOTE: The prices should be those paid to trappers, excluding royalty payments, etc. Adherence to this, allows proper comparisons of the data from each Provincial and Territorial Government.

*NOTA: Les prix devraient être ceux qui sont payés aux trappeurs, sans inclure les redevances etc. Adhérence à ceci nous permet de comparer proprement les chiffres de chaque Gouvernement Provincial et Territorial.

**RAPPORT DES FERMES FOURRURE
1980**

STATISTIQUE CANADA, OTTAWA
en collaboration avec

LES MINISTÈRES DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Le relevé est fait en conformité de la loi sur la
statistique du Canada et des statuts provinciaux appropriés

If you prefer
this questionnaire
in English,
please check

Agric. - 03 - 60
Corriger l'adresse si elle est inexacte

Les RAPPORTS publiés NE RUVÉLERONT PAS l'exploitation de votre ferme.
Vos DECLARATIONS ne SERVIRONT PAS à des fins d'IMPOT.

Inclure dans toutes les réponses aux questions du présent rapport les animaux gardés en
PENSION pour d'autres.

Lorsqu'un animal est mort, mais qu'il a été écorché, le déclarer en réponse à la question
sur les animaux écorchés.

Lire attentivement chaque question. Lorsqu'une question ne s'applique pas à votre
ferme, prière d'inscrire "0" comme réponse.

VISONS EN PENSION POUR D'AUTRES LE 31 DÉCEMBRE 1980

Nom du propriétaire	Adresse	Nombre

VISONS VIVANTS VENDUS AU COURS DE L'ANNÉE 1980

Nom de l'acheteur	Adresse	Nombre

VISONS VIVANTS ACHETÉS AU COURS DE L'ANNÉE 1980

Nom du vendeur	Adresse	Nombre

Section A

VISONS

	Code	Nombre
(Nota: Les réponses 5 et 11 doivent concorder. S'il y a une différence, prière de vérifier toutes les réponses.)		
1. Nombre de visons vivants à la ferme le 1er Janvier 1980	921	
2. Visons achetés en 1980	922	
3. Visons pris en pension en 1980	923	
4. Visons nés en 1980	924	
5. Nombre global de visons (additionnez les réponses 1 + 2 + 3 et 4)	925	
6. Visons vendus vivants en 1980	926	
7. Pensionnaires vendus vivants en 1980	927	
8. Visons écorchés en 1980 (comprennent les peaux d'animaux morts de mort naturelle et les peaux du printemps)	928	
9. Visons morts (non écorchés; comprennent les petits) ou échappés	929	
10. Nombre de visons vivants à la ferme le 31 décembre 1980	930	
11. Nombre global de visons (additionnez les réponses 6 + 7 + 8 + 9 et 10)	931	

**Section B TYPE DES PEAUX DE VISONS
ÉCORCHÉES EN 1980**

(Nota: y compris les peaux des animaux élevés à la part ou en pension)	Code	Total de chaque type
1. Dark	932	
2. Demi Buff	933	
3. Pastel (inclus Buff, Dawn, Orchard)	934	
4. Sapphire	935	
5. Pearl	936	
6. Aleutian (inclus Iris)	937	
7. Violet	938	
8. White	939	
9. Silverblu	940	
10. Hope	941	
11. Lavender	942	
12. Opaline	943	
13. Blush	944	
14. Autres (non préciser ci-dessus)	945	
15. Total des peaux de visons écorchées, le total doit être le même qu'à la question 8, section A)	946	

Remarques: -



RAPPORT DES FERMES FOURRURE - 1981
RENARDS

Corriger l'adresse si elle est inexacte

Nota: les réponses 4 et 9 doivent concorder.	Nombre
1. Nombre de renards vivants à la ferme le 1er janvier 1981	_____
2. Renards achetés ou pris en pension en 1981	_____
3. Renards nés en 1981.....	_____
4. Nombre global de renards (additionnez les réponses 1 + 2 et 3)	_____
5. Renards vendus vivants ou pensionnaires en 1981	_____
6. Renards morts (non écorchés) ou échappés en 1981	_____
7. Renards écorchés en 1981 (comprennent les peaux d'animaux morts de mort naturelle et les peaux du printemps).....	_____
8. Nombre de renards vivants à la ferme le 31 décembre 1981	_____
9. Nombre global de renards (additionnez les réponses 5 + 6 + 7 + 8	_____

RENARDS VIVANTS VENDUS AU COURS DE L'ANNÉE

Nom de l'acheteur	Adresse	Nombre

RENARDS VIVANTS ACHETÉS AU COURS DE L'ANNÉE

Nom du vendeur	Adresse du vendeur	Nombre

INTRODUCTION

1. Comptez les RENARDS PRIS EN PENSION.
2. Lorsqu'un RENARD est mort et qu'il a été écorché, déclarez-le à la question relative aux RENARDS écorchés.
3. Lisez attentivement chaque question. Si une question ne concerne pas votre ferme, répondez "0".

Les bulletins publiés NE RÉVÉLERONT PAS les activités de VOTRE ferme.

Les chiffres que vous déclarez NE SERVIRONT PAS à l'IMPÔT SUR LE REVENU.

REMARQUES

8-2500-365.2

NOTA

Une série de Documents sur la méthodologie ainsi que des Documents de travail sont publiés par la division des statistiques agricoles de Statistique Canada.

Les documents sur la méthodologie conçus par les différentes sous-section de la division, expliquent les concepts et méthodes utilisés pour arriver à des estimations ou remplir d'autres tâches qui incombent à chaque sous-section. Voici une liste des documents sur la méthodologie publié à date:

1. Collecte des données et méthodes d'estimation Partie I - Statistique de l'horticulture, septembre 1980.
2. Collecte des données et méthodes d'estimation de la sous-section des produits d'origine animale, numéro 2, février 1982.
3. Collecte des données et méthodes d'estimation de la sous-section de l'estimation du bétail, numéro 3, février 1982.

Les documents de travail sont conçus afin de servir de mécanisme de distribution de nouvelles données et souvent de données expérimentales concernant le secteur agricole. Ils servent de source préliminaire de distribution de rapports analytiques utilisant des données sur l'agriculture provenant de Statistique Canada. Voici une liste des documents de travail publié à date:

1. Description de la méthode Theil de prévision de l'erreur quadatique moyenne pour la statistique agricole, numéro 01, septembre 1980.
2. Examen du projet de l'estimation de bétail et recommandations de mesures à prendre, numéro 3, juin 1981.

Statistics Canada Library
Bibliothèque Statistique Canada



1010013278

